



**Conférence régionale
de la santé et de l'autonomie**

RAPPORT D'ACTIVITE

ANNEE 2016

SOMMAIRE

Le mot du Président	4
Introduction	5
Textes réglementaires :	5
I. La composition de la CRSA en région Centre-Val de Loire	6
II. Les missions et les travaux de la Conférence	9
1°) L'assemblée plénière	10
1.1. Missions et modalités de fonctionnement	10
1.2. Réunions	10
1.3. Taux de présence.....	14
2°) La commission permanente.....	16
2.1. Missions et modalités de fonctionnement	16
2.2. Réunions	16
2.3. Taux de présence.....	18
3°) La Commission spécialisée « Organisation des soins » (CSOS).....	20
3.1. Missions et modalités de fonctionnement	20
3.2. Réunions.....	21
3.3. Taux de présence.....	22
4°) La Commission spécialisée « Prévention » (CSP).....	23
4.1. Missions et modalités de fonctionnement	23
4.2. Réunions	23
4.3. Taux de présence.....	24
5°) La Commission spécialisée « Prises en charge et accompagnements médico-sociaux » (CSPCAMS)	26
5.1. Missions et modalité de fonctionnement	26
5.2. Réunions	26
5.3. Taux de présence.....	27
6°) La Commission spécialisée « Droits des usagers du système de santé » (CSDU).....	28
6.1. Missions et modalité de fonctionnement	28
6.2. Réunions	28
6.3. Taux de présence.....	30
III. Organisation de débats publics	31
IV. FIR « Démocratie sanitaire »	32
V. Moyens de fonctionnement	33
a) Moyens humains	33
b) Moyens matériels	33
c) Moyens financiers.....	33
VI. CONCLUSION	34
ANNEXES.....	35
Annexe n°1 : Arrêté de composition de la Conférence régionale de la santé et de l'autonomie de la région Centre-Val de Loire du 28 décembre 2016.	35
Annexe n°2 : Dossiers d'autorisation examinés par la Commission spécialisée « Organisation des soins » (CSOS).....	35

Le mot du Président

La Conférence régionale de la santé et de l'autonomie est une instance qui a maintenant un mode de fonctionnement bien rodé et l'ensemble de ses commissions spécialisées se sont régulièrement réunies avec un total de 25 séances.

L'activité a été soutenue, y compris au sein des groupes de travail :

- ✓ Débats publics sur la santé ;
- ✓ Fluidifier le parcours de santé en amont et en aval de l'hôpital ;
- ✓ Formations professionnelles ;
- ✓ Accompagnement de l'exercice libéral dans les maisons de santé pluridisciplinaires (MSP) et autres formules d'exercice pluridisciplinaire coordonné ;
- ✓ Inégalités sociales et déterminants de santé ;
- ✓ Observation et évaluation du système de santé ;
- ✓ Leurs travaux devraient être poursuivis en 2017 et les rapports pourraient être présentés au cours du dernier trimestre de l'année 2017.

Elle l'a été également du fait de la tenue de six débats publics sur le thème de la bientraitance qui concerne l'ensemble du champ de compétence de notre Conférence.

Par ailleurs, la Commission permanente a également examiné au cours de l'année les thématiques suivantes : les débats publics organisés sur la thématique « Bientraitance », la présentation de l'évaluation du PRS1, la nouvelle Loi de modernisation de notre système de santé et quelques projets de décrets d'application, notamment ceux concernant le PRS2 et la définition des territoires de démocratie sanitaire.

Ces nouvelles dispositions législatives et réglementaires ouvrent un nouveau programme de travaux de réflexions sur lesquelles les commissions spécialisées et l'ensemble des instances de la CRSA auront à travailler et à faire des propositions au cours de l'année 2017.

Nous savons que nous pouvons compter sur la grande majorité des membres de notre commission pour s'investir encore en faveur de la transformation positive de l'offre sanitaire et médico-sociale dans notre région.

Introduction

Textes réglementaires :

Loi n°2009-879 du 21 juillet 2009, portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires

- Décret n°2010-348 du 31 mars 2010, relatif à la conférence régionale de la santé et de l'autonomie
- Décret n°2010-938 du 24 août 2010, modifiant des dispositions relatives aux commissions de coordination des politiques publiques de santé, aux conférences de territoire et à la conférence régionale de la santé et de l'autonomie
- Arrêté du 3 août 2016 relatif à la composition du conseil territorial de santé
- Instruction du Ministre du Travail, de la Solidarité et de la Fonction Publique et du Ministre de la Santé et des Sports du 20 avril 2010, relative à la constitution et l'installation des conférences régionales de la santé et de l'autonomie
- Instruction ministérielle n°SG/2014/75 du 19 mars 2014, relative au renouvellement des conférences régionales de santé et de l'autonomie.

Les différentes instances, contribuant au fonctionnement du système régional de santé, tel que prévu par le titre IV de la Loi « Hôpital, Patients, Santé et Territoires » (HPST) du 21 juillet 2009, sont les suivantes :

- **le conseil de surveillance**, présidé par le représentant de l'Etat dans la région ;
- **la conférence régionale de la santé et de l'autonomie** (et ses commissions spécialisées), chargée de participer, par ses avis, à la définition de la politique de santé en région ;
- **deux commissions de coordination des politiques de santé**, l'une dans les domaines de la prévention, de la santé scolaire, de la santé au travail et de la protection maternelle et infantile et l'autre dans le domaine des prises en charge et des accompagnements médico-sociaux qui associent les services de l'État, les collectivités territoriales et les organismes de sécurité sociale compétents ;
- **les conférences de territoire** qui réunissent tous les acteurs locaux de la santé et aident à identifier les besoins du territoire de santé et à déterminer les actions prioritaires à mettre en oeuvre, pour y répondre.

Les conférences de territoire ont été remplacées par les conseils territoriaux de santé (cf. arrêté du 3 août 2016). En région Centre-Val de Loire, leur installation s'est déroulée au mois de décembre 2016 et janvier 2017.

*
* *

I. La composition de la CRSA en région Centre-Val de Loire

La Conférence régionale de la santé et de l'autonomie a été installée le 9 juillet 2010 et renouvelée le 30 septembre 2014. En 2016, sept arrêtés modificatifs ont été pris (dernier arrêté de composition des membres de la CRSA en date du 28 décembre 2016 – **cf. annexe n°1**).

La Présidence de cette instance est assurée par M. Michel MOUJART, Directeur général honoraire du CHRU de Tours. Il a été réélu au cours de la séance d'installation du 30 septembre 2014.

Elle est composée de 97 membres ayant voix délibérative, répartis au sein de 8 collèges :

1^{er} collège : il comprend 15 membres : 3 représentants de la région, 6 représentants des départements, 3 représentants des groupements de communes et 3 représentants des communes.

Les trois suppléants n°2 au titre de la région ne sont pas désignés (absence de candidatures).

Les trois suppléants n°2 au titre des groupements de communes sont en cours de désignation.

Le poste de suppléant n°2 au titre des communes est vacant.

2^{ème} collège : il comprend 16 membres : 8 représentants des associations agréées au titre de l'article L. 1114-1 du Code de la santé publique, 4 représentants des associations de retraités et personnes âgées, 4 représentants des associations de personnes handicapées, dont une intervenant dans le champ de l'enfance handicapée.

Les quatre suppléants n°2 au titre des associations de personnes handicapées sont en cours de désignation.

3^{ème} collège : il est composé de représentants des conseils territoriaux de santé et comprend 4 membres.

Les conseils territoriaux de santé étant en cours d'installation, les représentants seront désignés ultérieurement.

4^{ème} collège : il comprend 10 membres : 5 représentants des organisations syndicales de salariés, 3 représentants des organisations professionnelles d'employeurs, 1 représentant des organisations syndicales représentative des artisans, des commerçants et des professions libérales et un représentant des organisations syndicales représentatives des exploitants agricoles.

Sept postes sont actuellement vacants :

- **au titre des représentants des organisations syndicales de salariés, deux postes de suppléant n°2,**
- **au titre des représentants des organisations professionnelles d'employeurs, trois postes de suppléant n°2,**
- **au titre des organisations syndicales représentatives des artisans, des commerçants et des professions libérales, un poste de suppléant n°2,**
- **au titre des organisations syndicales représentatives des exploitants agricoles, un poste de suppléant n°2.**

5^{ème} collège : il comprend 6 membres :

- 2 représentants des associations œuvrant dans le champ de la lutte contre la précarité,
- 2 représentants de la caisse d'assurance retraite et de la santé au travail,
- 1 représentant des caisses d'allocations familiales,
- 1 représentant de la mutualité française.

Les deux suppléants n°2 au titre des représentants des associations œuvrant dans le champ de la lutte contre la précarité sont en cours de désignation.

6^{ème} collège : il comprend 10 membres :

- 2 représentants des services de santé scolaire et universitaire,
- 2 représentants des services de santé au travail,
- 2 représentants des services départementaux de protection et de promotion de la santé maternelle et infantile,
- 2 représentants des organismes œuvrant dans le champ de la promotion de la santé, la prévention ou l'éducation pour la santé, dont un œuvrant dans le domaine médico-social ou de la cohésion sociale,
- 1 représentant des organismes œuvrant dans les domaines de l'observation de la santé, de l'enseignement et de la recherche,
- 1 représentant des associations de protection de l'environnement agréées au titre de l'article L.141-1 du code de l'environnement.

Le suppléant n°2 au titre des services départementaux de PMI est en cours de désignation.

7^{ème} collège : il est composé d'offres des services de santé et comprend 34 membres :

- 5 représentants des établissements publics de santé, dont au moins 3 présidents de commissions médicales d'établissements de centres hospitaliers, de centres hospitaliers universitaires et de centres hospitaliers spécialisés en psychiatrie,
- 2 représentants des établissements privés de santé à but lucratif, dont au moins 1 président de conférence médicale d'établissement,
- 2 représentants des établissements privés de santé à but non lucratif, dont au moins 1 président de conférence médicale d'établissement,
- 1 représentant des établissements assurant des activités d'hospitalisation à domicile,
- 4 représentants des personnes morales gestionnaires d'institutions accueillant des personnes handicapées,
- 4 représentants des personnes morales gestionnaires d'institutions accueillant des personnes âgées,
- 1 représentant des personnes morales gestionnaires d'institutions accueillant des personnes en difficulté sociale,
- 1 représentant parmi les responsables des centres de santé, des maisons de santé et des pôles de santé implantés dans la région,
- 1 représentant parmi les responsables des réseaux de santé implantés dans la région,
- 1 représentant des associations de permanence de soins intervenant dans le dispositif de permanence des soins,
- 1 représentant de médecins responsables d'un service d'aide médicale urgente ou d'une structure d'aide médicale d'urgence et de réanimation,
- 1 représentant des transporteurs sanitaires,
- 1 représentant des services départementaux d'incendie et de secours,
- 1 représentant des organisations syndicales représentatives des médecins des établissements publics de santé,
- 6 représentants des unions régionales des professionnels de santé,
- 1 représentant de l'Ordre des médecins,
- 1 représentant des internes en médecine de la ou les subdivisions situées sur le territoire de la région.

Douze postes sont actuellement vacants :

- *au titre des représentants des établissements privés de santé à but lucratif, deux postes de suppléant n°2 ;*
- *au titre des personnes morales gestionnaires d'institutions accueillant des personnes handicapées, trois postes de suppléant n°2 ;*
- *au titre du représentant des personnes morales gestionnaires d'institutions accueillant des personnes en difficulté sociale, un poste de titulaire ;*
- *au titre des associations de permanence de soins, un poste de suppléant n°2 ;*
- *au titre des unions régionales des professionnels de santé, quatre postes un poste de suppléants n°2 ;*
- *au titre des internes en médecine de la ou les subdivisions situées sur le territoire de la région, un poste de suppléant n°2.*

8^{ème} collègue : Il est composé de personnalités qualifiées et comprend 2 membres.

Au 28 décembre 2016, 92 membres titulaires sur 97 sont désignés pour siéger au sein de cette instance.

II. Les missions et les travaux de la Conférence

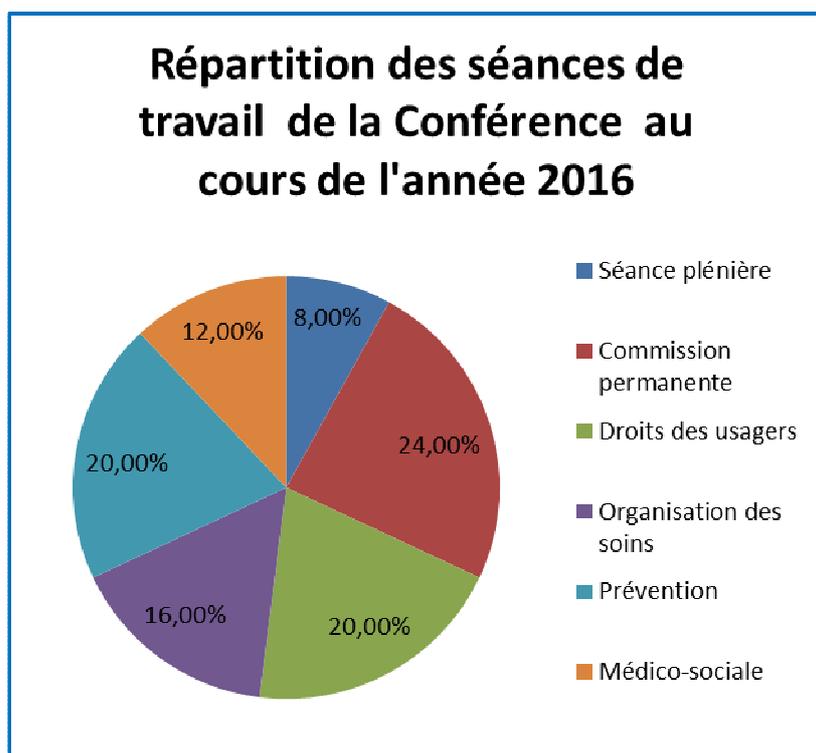
a) ses missions :

- ❖ La Conférence régionale de la santé et de l'autonomie peut faire toute proposition au Directeur général de l'Agence régionale de santé sur l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation de la politique de santé dans la région.
- ❖ Elle émet un avis sur le plan stratégique régional de santé et sur les divers éléments composants le Projet régional de santé, ainsi que sur le rapport « Usagers ».
- ❖ Elle organise en son sein l'expression des représentants des usagers du système de santé. Elle procède à l'évaluation des conditions dans lesquelles sont appliqués et respectés les droits des personnes malades et des usagers du système de santé, de l'égalité d'accès aux services de santé et de la qualité des prises en charge.
- ❖ Elle organise le débat public sur les questions de santé de son choix.

b) ses travaux :

- ❖ La CRSA organise ses travaux au sein des commissions spécialisées suivantes : la commission permanente et les 4 commissions spécialisées « Droits des usagers du système de santé », « Organisation des Soins », « Prévention » et « Prises en charge et accompagnements médico-sociaux ».
- ❖ Elle peut en outre constituer des groupes de travail permanents. Ils peuvent recueillir tous avis utiles dans les domaines dont ils sont chargés.

Les membres de cette Conférence se sont réunis à vingt-cinq reprises au cours de l'année 2016.



1°) L'assemblée plénière

1.1. Missions et modalités de fonctionnement

Lors de sa première réunion, elle élit son président, établit le règlement intérieur de la CRSA qui précise notamment les modalités de fonctionnement de ses différentes formations.

Elle rend un avis sur le projet régional de santé, le plan stratégique régional de santé, les projets de schémas de prévention, d'organisation des soins et de l'organisation médico-sociale préparés par chacune des commissions spécialisées dans ces domaines, ainsi que sur le rapport annuel sur le respect des droits des usagers du système de santé.

Enfin, elle établit chaque année un rapport sur son activité.

1.2. Réunions

Au cours de l'année 2016, les membres de la CRSA se sont réunis à deux reprises en séance plénière.

Séance plénière du 29 février 2016

✓ Déroulé de la réunion

Cette séance plénière s'est tenue au Centre culturel La Passerelle à Fleury les Aubrais, en présence de Philippe DAMIE, Directeur général de l'ARS. Elle a été présidée par Michel MOUJART.

L'après-midi a été consacrée à :

- la présentation du rapport d'activité 2015 de la CRSA – échanges et vote,
- la présentation du rapport annuel 2015 de la Commission spécialisée « Droits des usagers du système de santé » (portant sur les données 2014) – échanges et vote,
- la remise du diplôme au lauréat du Label 2015 « Droits des usagers de la santé »,
- la présentation du projet de séminaire sur les inégalités sociales, territoriales et environnementales en santé,
- la présentation du projet de débats publics 2016 sur le thème de la bientraitance,
- la présentation de la loi de modernisation de notre système de santé et des projets de textes d'application : projet de décret sur le projet régional de santé et projet de décret sur les territoires.

✓ Présentation du rapport 2015 (portant sur les données 2014) sur le respect des droits des usagers par Madame Danièle DESCLERC-DULAC, Présidente de la Commission spécialisée « Droits des usagers du système de santé »

Ce rapport a été élaboré selon l'arrêté du 5 avril 2012 portant cahier des charges relatif à l'élaboration du rapport de la CRSA sur les droits des usagers du système de santé, mentionné à l'article D.1432-42 du CSP.

Il porte notamment sur quatre orientations :

1°) Orientation 1 : Promouvoir et faire respecter les droits des usagers :

- réaliser, du côté sanitaire, l'analyse du questionnaire pour le rapport d'activité des CRUQPC des établissements de santé de la région Centre – 107 établissements interrogés : taux de réponse : **98 %**,
- réaliser, du côté médico-social – secteur de la personne âgée, l'analyse de l'enquête réalisée auprès de 454 structures médico-sociales en région Centre, avec une partie consacrée principalement au fonctionnement du conseil de la vie sociale : taux de réponse : **57 %**.

2°) Orientation 2 : Renforcer et préserver l'accès à la santé pour tous :

- assurer l'accès des patients aux professionnels de santé libéraux : pourcentage d'offre en tarifs opposables par spécialités et par territoire de santé ;
- assurer financièrement l'accès aux soins : taux de satisfaction du baromètre de satisfaction des assurés sociaux, nombre d'exams de santé réalisés, nombre de réclamations en matière de CMU ;
- assurer l'accès aux structures de prévention : analyse de deux indicateurs issus du CPOM de l'ARS (taux de participation au dépistage organisé du cancer colorectal et du cancer du sein ;
- réduire les inégalités d'accès à la prévention, aux soins et à la prise en charge médico-sociale sur tous les territoires : analyse de trois indicateurs issus du CPOM de l'ARS.

3°) Orientation 3 : Conforter la représentation des usagers du système de santé :

- former les représentants des usagers siégeant dans les instances du système de santé (au titre du CISS national et au titre du CISS régional).

4°) Orientation 4 : Renforcer la démocratie sanitaire :

- garantir la participation des représentants des usagers et des autres acteurs dans les CRSA :
 - taux de participation globale des membres de la CRSA à la séance plénière de la CRSA : 61 % ;
 - taux de participation globale des membres des Conférences de territoire aux séances plénières (par collège) : Cher : 0 % - Eure-et-Loir : 49 % - Indre : 46 % - Indre-et-Loire : 61 % - Loir-et-Cher : 55 % et Loiret : 44 % ;
 - taux de participation des représentants des usagers dans les instances de la CRSA : CS Prévention : 72 % - CS Soins : 75 % - CS Médico-sociale : 83 % - Commission permanente : 89 % - Séance plénière : 94 % ;
 - taux de participation des représentants des usagers (collège 8) dans les conférences de territoire : Cher : 0 % - Eure-et-Loir : 50 % - Indre : 50 % - Indre-et-Loire : 75 % - Loir-et-Cher : 79 % et Loiret : 38 %.

Par ailleurs, la dernière partie du rapport est consacrée à la présentation **des autres thématiques en lien avec les représentants des usagers du système de santé** :

- ❖ le dispositif d'évaluation interne et externe en région Centre-Val de Loire,
- ❖ la procédure de certification HAS en région Centre-Val de Loire,
- ❖ les projets labellisés dans le cadre de l'appel à projet 2015 « Droits des usagers de la santé »,
- ❖ la semaine sécurité des patients,
- ❖ les débats publics,
- ❖ le FIR « Démocratie sanitaire »,
- ❖ l'indicateur de la satisfaction des patients hospitalisés : I-Satis,
- ❖ le programme 2017 de la CRSA,
- ❖ la signature de la Charte Romain Jacob sur l'accès aux soins des personnes handicapées.

En conclusion, afin de mieux s'inscrire dans le projet de loi de santé, la Commission spécialisée doit poursuivre ses diverses missions :

- **avoir une lisibilité sur la prévention et la promotion de santé, afin de renforcer et préserver le capital santé de tous ;**
- **prendre en compte les inégalités d'accès aux soins, tant sur le plan administratif, social que sanitaire et intégrer dans le parcours de santé la possibilité d'accompagnement à l'autonomie pour le patient ;**
- **maintenir et conforter la représentation des usagers du système de santé qui doivent jouer un rôle primordial dans le volet démocratie sanitaire, tant au niveau hospitalier qu'ambulatoire, avec un renforcement de la formation des représentants d'usagers (RU).**

✓ **Résultats des votes**

a) Vote sur le rapport d'activité 2015 de la CRSA :

**Résultats : 64 pour / 1 contre / 0 abstention
Le rapport d'activité 2014 de la CRSA est adopté.**

b) Vote sur le rapport 2015 (portant sur les données 2014) de la Commission spécialisée « Droits des usagers du système de santé » :

**Résultats : 64 pour / 1 contre / 0 abstention
Le rapport d'activité 2015 « Droits des usagers du système de santé » est adopté.**

Les travaux 2015 de la CRSA sont consultables sur le site internet de l'ARS, à l'adresse suivante :

<https://www.centre-val-de-loire.ars.sante.fr/les-travaux-de-la-crsa>

Séance plénière du 5 octobre 2016

✓ Déroulé de la réunion

Cette séance plénière s'est tenue à la salle Montission à Saint-Jean-le-Blanc, en présence de Madame Anne BOUYGARD, Directrice générale de l'ARS. Elle a été présidée par Michel MOUJART.

La matinée a été consacrée :

- au rapport de suivi 2016 du projet régional de santé 1,
- à la présentation de l'état financier 2015,
- à la présentation du projet régional de « Santé Environnement 3 (PRSE3),
- au retour sur le séminaire sur les inégalités sociales, territoriales et environnementales en santé,
- au projet régional de santé 2 (PRS 2) : point sur le calendrier et méthodologie,
- à l'avis sur les territoires de démocratie sanitaire (échanges et vote),
- à la présentation des inégalités sociales et territoriales de santé par la référente PRAPS de l'ARS,
- aux travaux en cours de la CRSA : débats publics / parcours de soins / élections dans les commissions spécialisées (collège 1 et 5) / état d'avancement des groupes de travail).

✓ Présentation du rapport annuel de suivi 2016 du PRS

Il s'agit de l'examen rapide et synthétique du rapport de suivi 2016 du PRS (exercice 2015) : éléments de synthèse présenté par domaine prioritaire du plan stratégique régional de santé ; domaine autonomie personnes âgées et personnes handicapées, domaine veille et sécurité sanitaires, domaine périnatalité et petite enfance, domaine santé mentale, domaine conduite à risques, domaine maladies chroniques et Pacte territoire santé.

Ce document est consultable sur le site internet de l'ARS à l'adresse suivante :

<https://www.centre-val-de-loire.ars.sante.fr/le-projet-regional-de-sante-2012-2016-1>

✓ Projet régional de santé 2 : calendrier et méthodologie

Les travaux de la Conférence régionale de la santé et de l'autonomie seront principalement consacrés au futur projet régional de santé (PRS 2) qui entrera en vigueur au 1^{er} janvier 2018, après une phase de consultation de 3 mois. La phase d'élaboration devra donc être achevée au cours du mois de septembre 2017.

Le projet régional de santé sera composé de trois briques principales :

- Le cadre d'orientation stratégique (COS) qui détermine des objectifs généraux et les résultats attendus pour les 10 ans à venir ;
- Le schéma régional de santé (SRS) qui détermine des prévisions d'évolution et des objectifs opérationnels à 5 ans ;

- Le programme régional relatif à l'accès à la prévention et aux soins des personnes les plus démunies (PRAPS).

Souhaitant impliquer et fédérer ses grands partenaires dès la phase d'élaboration, l'ARS a mis en place une instance de co-construction au mois de novembre 2016. Elle a pour mission de contribuer activement à l'élaboration du COS et d'orienter les décisions du DGARS à chaque grande étape de l'élaboration du PRS 2.

Cette instance est composée de représentants de l'ARS, du Président de la CRSA et des 4 Présidents de ses commissions spécialisées, du Conseil régional, des six Conseils départementaux, des élus locaux (1 maire en zone urbaine et 1 maire en zone rurale), de l'assurance maladie, du Préfet de région, du Collegium santé, ainsi que de l'espace de réflexion éthique de la région Centre-Val de Loire.

Les six Conseils territoriaux de santé sont également impliqués dans les travaux d'élaboration du PRS 2. La population de la région Centre-Val de Loire sera également interrogée sous la forme d'enquête citoyenne.

Site internet « PRS » : <https://www.centre-val-de-loire.ars.sante.fr/elaboration-du-futur-prs-0>

✓ **Territoires de démocratie sanitaire : avis**

Conformément à l'arrêté du 3 août 2016, un Conseil territorial de santé est institué dans chaque territoire de démocratie (loi 2016 de modernisation du système de santé). Il remplace les précédentes conférences de territoire.

Pour la région Centre-Val de Loire, les territoires de santé retenus correspondent aux six départements : Cher, Eure-et-Loir, Indre, Indre-et-Loire, Loir-et-Cher et Loiret (arrêté de la Directrice générale de l'ARS en date du 21 octobre 2016)

✓ **Résultats des votes**

Vote sur l'avis sur les territoires de démocratie sanitaire :

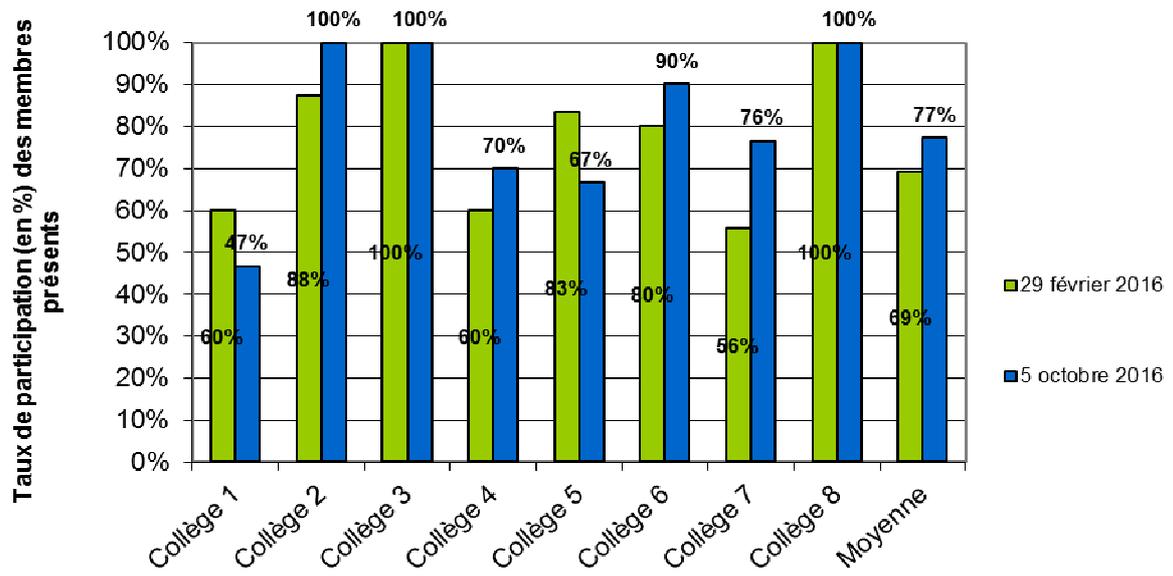
Résultats : 70 pour / 1 contre / 0 abstention
La CRSA émet un avis favorable sur le choix du département comme territoire de démocratie sanitaire.

1.3. Taux de présence

Au cours de l'année 2016, deux réunions plénières se sont déroulées avec 67 membres présents le 29 février 2016 et 75 membres présents le 5 octobre 2016 (cf. ci-dessous la répartition par collège) :

Les membres à voix consultative participent également aux travaux de la séance plénière, ainsi qu'à ceux des commissions spécialisées.

Séances plénières - Année 2016



*
* *

2°) La commission permanente

2.1. Missions et modalités de fonctionnement

En dehors des séances plénières, la commission permanente exerce l'ensemble des attributions dévolues à la CRSA.

Elle est chargée notamment :

- de préparer l'avis rendu par la CRSA sur le plan stratégique régional de santé mentionné au 1°) de l'article L.1432-2 du CSP ;
- de préparer le rapport annuel d'activité de la CRSA visé à l'article D.1432-32 du CSP ;
- sous réserve des dispositions de ce dernier article, de formuler un avis lorsque la consultation de la conférence implique l'avis de plus de deux commissions spécialisées ;
- de préparer les éléments soumis au débat public ;

Enfin, le Président de la CRSA peut confier à cette commission tous travaux entrant dans le champ de compétence de la conférence.

La Commission permanente comprend 20 membres : sa présidence est assurée par Michel MOUJART, Président de la CRSA. Les Présidents des 4 commissions spécialisées siègent dans cette instance en qualité de Vice-Présidents :

- Commission spécialisée « Droits des usagers » : Danièle DESCLERC-DULAC, Présidente, suppléée par Françoise GUILLARD-PETIT, Vice-Présidente ;
- Commission spécialisée « Organisation des soins » : Olivier MICHEL, Président, suppléé par Jean-Claude BOURQUIN, Vice-Président ;
- Commission spécialisée « Prévention » : Emmanuel RUSCH, Président, suppléé par Jacques PORTIER, Vice-Président ;
- Commission spécialisée « Prises en charge et accompagnements médico-sociaux » : Johan PRIOU, Président, suppléé par François PITOU, Vice-Président.

En 2016, sept arrêtés modificatifs relatifs à la composition des membres de la Commission permanente ont été pris.

2.2. Réunions

Cette commission s'est réunie 6 fois en 2016. Elle a principalement axé ses travaux sur l'impact des deux textes d'application de la loi de modernisation de notre système de santé et plus précisément :

- ✓ Le projet de décret sur le projet régional de santé (PRS 2) ;
- ✓ Le projet de décret sur les territoires ;
- ✓ La poursuite des travaux des groupes de travail mis en place en 2015 :
 - Débats publics de santé : mettre en œuvre les propositions émanant du COFIL ;
 - Fluidifier le parcours de santé en amont et en aval de l'hôpital : question de la coordination des intervenants et des professionnels ;
 - Formations professionnelles : revaloriser l'image de certains métiers, notamment en service de long séjour, EHPAD, prise en charge à domicile (SSIAD, HAD), structures médico-sociales auprès des personnes âgées et personnes handicapées ;
 - Accompagnement de l'exercice libéral dans les maisons de santé pluridisciplinaires (MSP) et autres formules d'exercice pluridisciplinaire coordonné ;

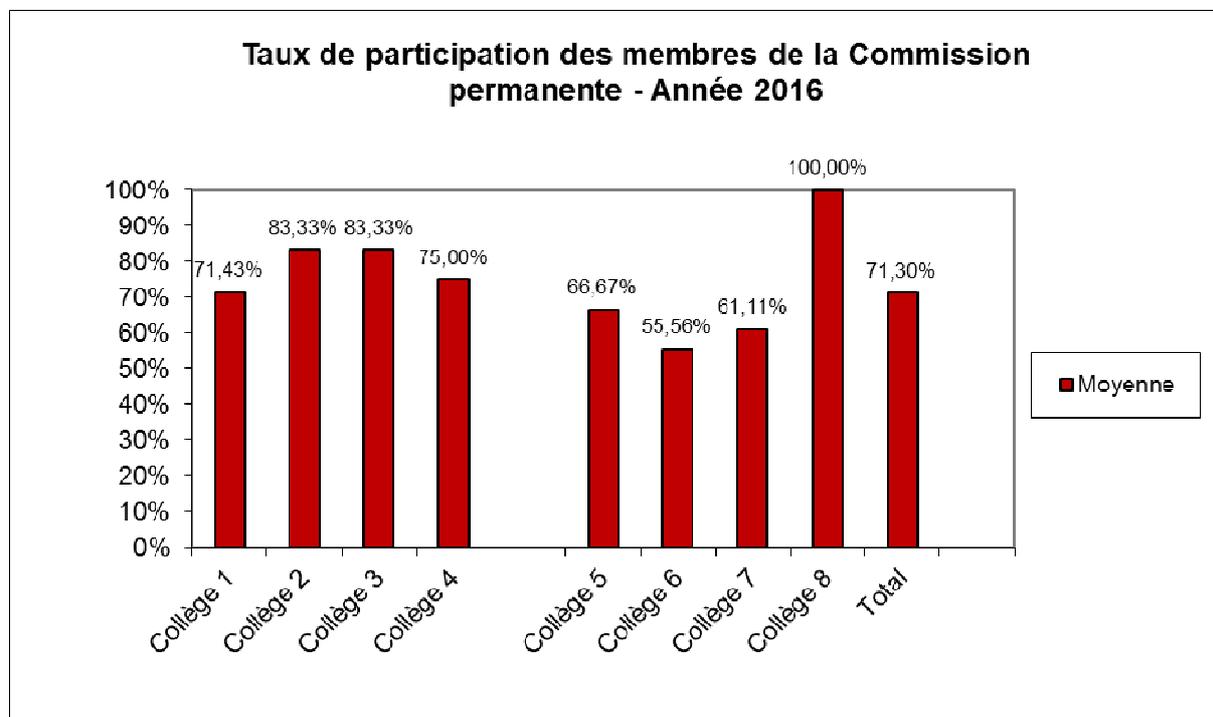
- Inégalités sociales et déterminants de santé ;
- Observation et évaluation du système de santé : faire le point sur l'ensemble des systèmes d'information disponibles.

Par ailleurs, la Commission permanente a également examiné au cours de l'année 2016 les thématiques suivantes : la présentation de cinq questions évaluatives du projet régional de santé (PRS1), les débats publics organisés sur la bientraitance « Bientraitance pour tous, agissons ensemble ! », ainsi que le séminaire sur les inégalités sociales et territoriales en santé (ISTES).

Séances	Thèmes abordés
16 mars 2016	<ul style="list-style-type: none"> ○ Point sur le Comité de suivi « débats publics » : projet « Soins études » ○ Présentation de la PDSA des chirurgiens-dentistes par le Conseil de l'Ordre ○ Présentation de la question évaluative du PRS 1 sur l'offre de premier recours ○ Présentation de la question évaluative du PRS 1 sur l'éducation et la promotion de la santé ○ Présentation de la loi de modernisation de notre système de santé : projet de décret sur le projet régional de santé et projet de décret sur les territoires
21 avril 2016	<ul style="list-style-type: none"> ○ Présentation du Registre de cardiologie interventionnelle par le Club régional des Angioplasticiens de la région Centre-Val de Loire ○ Présentation de la loi de modernisation de notre système de santé : projet de décret sur le projet régional de santé et projet de décret sur les territoires ○ Point sur les débats publics sur la thématique de la bientraitance ○ Point sur le projet « Soins études »
9 juin 2016	<ul style="list-style-type: none"> ○ Mise en place de la télémédecine en région Centre-Val de Loire ○ Présentation de la question évaluative du PRS 1 concernant les systèmes d'information ○ Présentation des questions évaluatives du PRS 1 relatives au domaine médico-social : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Les indicateurs prioritaires détenus dans le schéma ▪ Le PAERPA ▪ La prise en compte des problématiques entourant la prise en charge des personnes âgées ○ Point sur le décret relatif aux groupements hospitaliers de territoire
27 juin 2016	<ul style="list-style-type: none"> ○ Echanges sur le projet de rapport sur les territoires de démocratie sanitaire ○ Point sur les conseils territoriaux de santé ○ Préparation du projet régional de santé 2^{ème} génération (PRS2) : méthodologie

Séances	Thèmes abordés
23 septembre 2016	<ul style="list-style-type: none"> ○ Présentation de deux questions évaluatives du PRS 1 : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Le diabète ▪ Les inégalités sociales et territoriales de santé ○ Démocratie sanitaire : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Territoires de démocratie sanitaire : point sur la procédure de consultation ▪ Information sur la mise en œuvre des conseils territoriaux de santé ○ PRS 2 : point sur la méthodologie d'élaboration ○ Point sur les débats publics
21 novembre 2016	<ul style="list-style-type: none"> ○ Programme interdépartemental d'accompagnement des handicaps et de la perte d'autonomie (PRIAC) : actualisation 2016 ○ Plan Maladies neurodégénératives : présentation de la déclinaison ○ PRS 2 : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Point sur la construction du cadre d'orientation stratégique (COS) : quels potentiels axes stratégiques ? ▪ Point sur le calendrier d'élaboration du schéma régional de santé ▪ Consultation citoyenne ○ Présentation de l'espace collaboratif des membres de la CRSA et des commissions

2.3. Taux de présence



Pour mémoire : pour le collège 1, le représentant des communes a été désigné le 3 novembre 2016.

Les Présidents des conférences de territoire, ainsi que les membres à voix consultative participent activement aux séances de la Commission permanente

En 2016, le taux moyen de participation des membres de la Commission permanente est de 71 % (72 % en 2015).

3°) La Commission spécialisée « Organisation des soins » (CSOS)

3.1. Missions et modalités de fonctionnement

La Commission spécialisée « Organisation des soins » contribue à la définition et à la mise en œuvre de la politique régionale d'organisation des soins.

Elle prépare un avis sur le projet de schéma régional d'organisation des soins, dans ses volets hospitalier et ambulatoire, incluant la détermination des zones de mise en œuvre des mesures prévues pour l'installation et le maintien des professionnels de santé libéraux, des maisons de santé et des centres de santé ;

Elle est consultée par l'Agence régionale de santé sur :

- les projets de schémas interrégionaux d'organisation des soins ;
- les demandes d'autorisation et de renouvellement d'autorisation relatives aux projets mentionnés à l'article L. 6122-1 du CSP, les projets de décisions portant révision ou retrait d'autorisation prévus à l'article L.6122-12 du CSP, ainsi que les projets de décisions de maintien de la suspension, de retrait ou de modification d'autorisation prévues à l'article L. 6122-13 du CSP ;
- la politique en matière d'implantation et de financement de maisons de santé, centres de santé, réseaux de santé et maisons médicales de garde ;
- les projets et actions visant au maintien de l'activité et à l'installation de professionnels de santé sur les territoires ;
- les projets d'expérimentation dans le champ de l'organisation des soins, concourant à l'amélioration de la qualité et de la coordination des soins ;
- l'organisation et l'adéquation aux besoins de la population de l'aide médicale urgente et de la permanence des soins, en ambulatoire et dans les établissements de santé ;
- l'organisation des transports sanitaires et son adéquation aux besoins de la population ;
- la création des établissements publics de santé, autres que nationaux, et des groupements de coopération sanitaire mentionnés au 2^{ème} alinéa de l'article L.6133-7 du CSP, en application de l'article L.6141-1 du CSP, ainsi que la modification de la liste des centres hospitaliers régionaux, en application de l'article R.6141-14 du CSP ;
- les projets de mesures de recomposition de l'offre que le Directeur général de l'ARS envisage de prendre en vertu des dispositions de l'article L.6122-15 du CSP dans sa rédaction antérieure à l'intervention de la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009, portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- la politique en matière de contractualisation avec les titulaires d'autorisation, ainsi que les autres offreurs de services en santé.

L'ARS informe la commission, au moins une fois par an, sur :

- les renouvellements d'autorisation intervenus dans les conditions définies au dernier alinéa de l'article L.6122-10 du CSP;
- les contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens signés entre l'ARS et les titulaires d'autorisation, les centres de santé, les maisons de santé et réseaux de santé ;
- l'évolution du nombre de professionnels de santé libéraux installés sur les territoires ;
- les résultats des évaluations et certifications menées au cours de l'année écoulée.

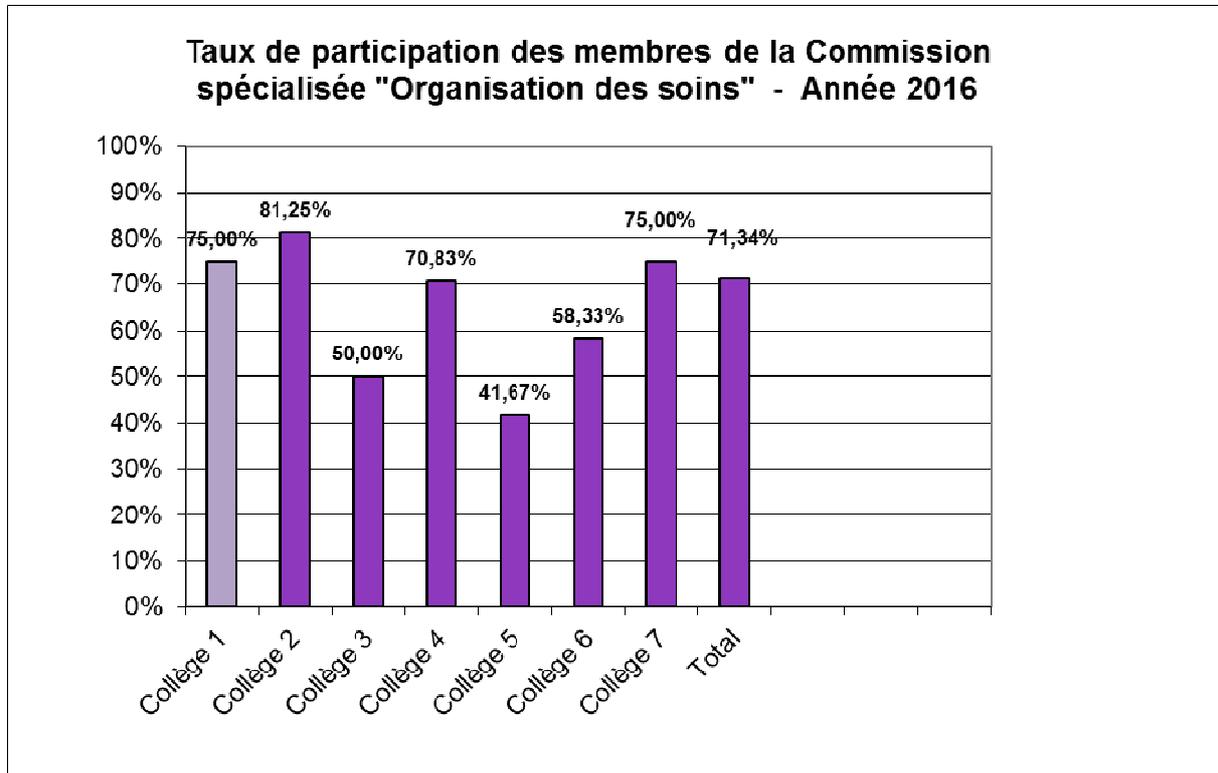
La Commission spécialisée « Organisation des soins » est composée de 44 membres. En 2016, 5 arrêtés modificatifs ont été pris.

3.2. Réunions

La Commission spécialisée « Organisation des soins » s'est réunie 4 fois en 2016. Ces séances ont eu principalement pour objet l'examen des dossiers ponctuels d'autorisation (**cf. annexe n°2**), la permanence des soins ambulatoires (PDSA) de l'Indre, ainsi que la mise en place du numéro unique.

Séances	Thèmes abordés
7 mars 2016	<ul style="list-style-type: none">❖ Volet hospitalier :<ul style="list-style-type: none">○ Examen des dossiers d'autorisation d'activité de soins et d'équipements matériels lourds❖ Volet ambulatoire :<ul style="list-style-type: none">○ Permanence des soins ambulatoires de l'Indre○ Présentation du plan Maladies neurodégénératives 2014-2019
21 juin 2016	<ul style="list-style-type: none">❖ Election du Président de la CSOS (en remplacement du Docteur Nicolas LETELLIER)❖ Volet hospitalier :<ul style="list-style-type: none">○ Demande d'autorisation de la fusion des centres hospitaliers du Blanc et de Châteauroux○ Centre hospitalier de Pithiviers : suite à donner à la suspension d'autorisation de l'activité de soins d'obstétrique
29 septembre 2016	<ul style="list-style-type: none">❖ Volet hospitalier :<ul style="list-style-type: none">○ Examen des dossiers d'autorisation d'activité de soins et d'équipements matériels lourds
8 décembre 2016	<ul style="list-style-type: none">❖ Volet hospitalier :<ul style="list-style-type: none">○ Examen des dossiers d'autorisation d'activité de soins et d'équipements matériels lourds❖ Volet ambulatoire :<ul style="list-style-type: none">○ Concertation sur la mise en place du numéro unique de la permanence des soins ambulatoires.

3.3. Taux de présence



Pour le collège n°1, il est à noter que les représentants des communes, des groupements de communes et de la région ont été désignés en octobre 2016.

En 2016, le taux moyen de participation des membres de la Commission spécialisée « Organisation des soins » est de 71 % (55 % en 2015).

*
* *

4°) La Commission spécialisée « Prévention » (CSP)

4.1. Missions et modalités de fonctionnement

La Commission spécialisée « Prévention » contribue à la définition et à la mise en œuvre de la politique régionale de prévention.

- Elle prépare un avis sur le projet de schéma régional de prévention, ainsi que sur sa révision, son suivi et les résultats de son évaluation.
- Elle formule toute proposition sur la politique régionale de prévention, notamment pour réduire les inégalités sociales et géographiques de santé dans la région.
- Elle est informée :
 - des mécanismes mis en place par la commission de coordination compétente dans le secteur de la prévention pour assurer la complémentarité des actions de prévention et de promotion de la santé et la cohérence de leurs financements,
 - du bilan d'activité de la commission de coordination compétente dans le secteur de la prévention, établi chaque année par le Directeur général de l'ARS,
 - des résultats de l'agence en matière de veille et de sécurité sanitaires.

La Commission spécialisée « Prévention » est composée de 30 membres. En 2016, 3 arrêtés modificatifs ont été pris.

4.2. Réunions

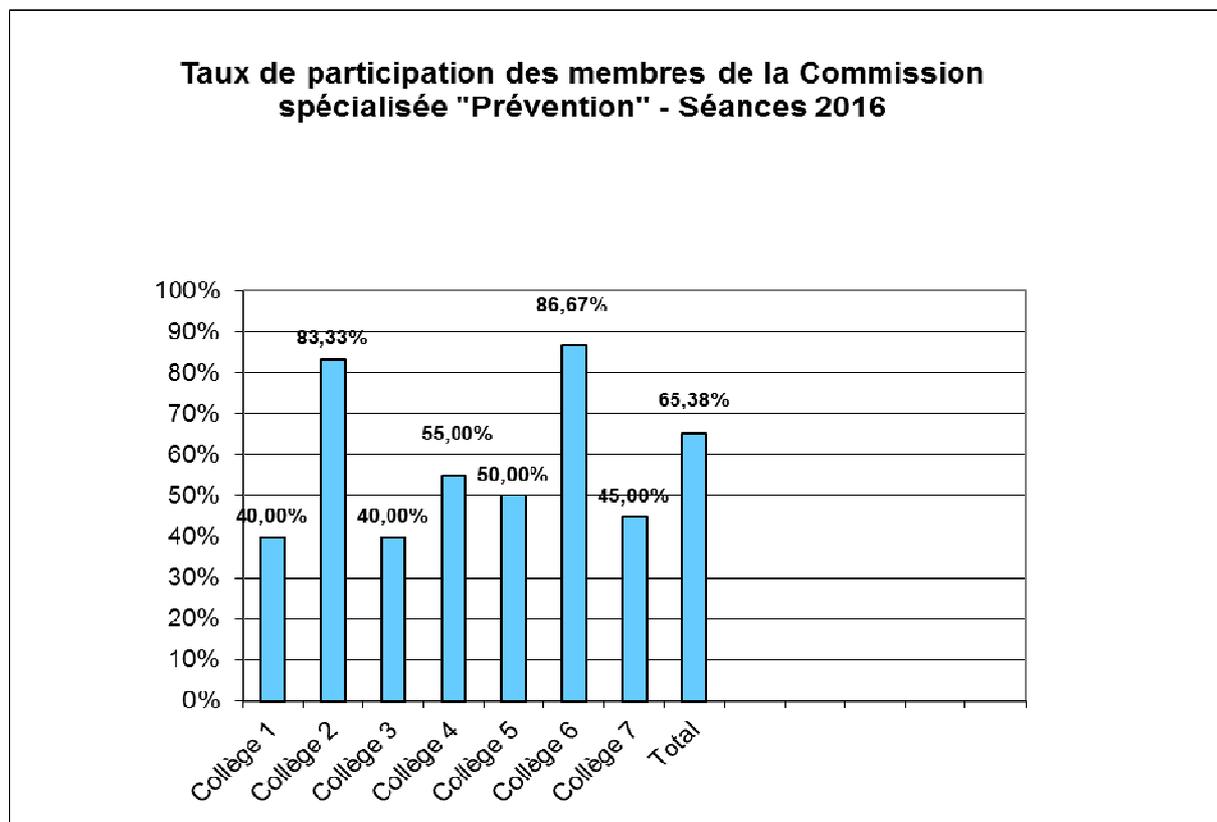
La Commission spécialisée « Prévention » s'est réunie 5 fois en 2016.

La CSP a concentré principalement ses travaux autour du projet régional de santé PRS 2, d'une réflexion concernant les inégalités sociales et déterminants sociaux, de l'appel à projets 2016 de l'ARS, ainsi que sur la préparation du plan régional santé environnement 3.

Séances	Thèmes abordés
27 janvier 2016	<ul style="list-style-type: none">○ Les orientations de la loi de santé○ Axes de travail de la Commission permanente : thème des inégalités sociales et déterminants de santé○ Evaluation du dispositif « Promotion de la santé à destination des lycéens et des apprentis »○ La prévention dans les établissements en direction des élèves○ Appel à projets ARS 2016○ Présentation du Plan maladies neurodégénératives : désignation d'un membre
4 mai 2016	<ul style="list-style-type: none">○ Point sur l'évaluation intermédiaire du PRS concernant l'éducation à la santé○ Axes de travail de la Commission permanente : thème des inégalités sociales et déterminants de santé○ La prévention dans les établissements en direction des élèves (suite)○ La maladie de Lyme : point pour la région Centre-Val de Loire et retour de la Conférence du 20 février

Séances	Thèmes abordés
30 juin 2016	<ul style="list-style-type: none"> ○ Point sur le séminaire « Inégalités sociales, territoriales et environnementales » du 20 juin à Châteauroux ○ Axes de travail de la Commission permanente : thème des Inégalités sociales et déterminants de santé (suite des pistes évoquées) ○ Les résultats de l'Agence en matière de veille et de sécurité sanitaires ○ Point sur l'appel à projets 2016 : perspectives d'évolution ○ La nouvelle Agence de santé publique
16 septembre 2016	<ul style="list-style-type: none"> ○ Les orientations du projet de plan régional en santé environnement 3 (PRSE) ○ Présentation de la territorialisation : délimitation des territoires de démocratie sanitaire – installation des conseils territoriaux de santé ○ La nouvelle Agence de santé publique
5 octobre 2016	<ul style="list-style-type: none"> ○ Axes de travail de la Commission permanente : thème des Inégalités sociales et déterminants de santé (axes de travail) ○ Les résultats de l'Agence en matière de veille et de sécurité sanitaires ○ Point sur l'appel à projets 2016 : discussion sur les perspectives d'évolution des orientations prévention-promotion de la santé 2017 et leur mise en œuvre.

4.3. Taux de présence



Pour le collège n°1, il est à noter que les représentants des communes et groupements de communes, ainsi que le représentant de la région ont été désignés en octobre 2016. Un poste de représentant des départements reste à pourvoir, en l'absence de candidature.

En 2016, le taux moyen de participation des membres de la Commission spécialisée « Prévention » est de 65 % (64 % en 2015).

*
* *

5°) La Commission spécialisée « Prises en charge et accompagnements médico-sociaux » (CSPCAMS)

5.1. Missions et modalité de fonctionnement

La Commission spécialisée « Prises en charge et accompagnements médico-sociaux » est chargée :

- de préparer un avis sur le projet de schéma régional de l'organisation médico-sociale ;
- de contribuer à l'évaluation des besoins médico-sociaux et d'analyser leur évolution ;
- de proposer à l'assemblée plénière des priorités pour l'action médico-sociale ;
- d'émettre un avis sur l'élaboration et l'actualisation du programme interdépartemental d'accompagnement des handicaps et de la perte d'autonomie ;
- de formuler toute proposition sur les conditions d'accès des personnes handicapées et en perte d'autonomie aux services médico-sociaux, sur la qualité des accompagnements et prises en charge médico-sociaux et sur les principes de contractualisation mis en œuvre par l'ARS avec les professionnels, les établissements, les services, les associations et les autres services publics ;
- d'élaborer, tous les 4 ans, un rapport d'activité qui est transmis pour information aux conseils généraux et aux Ministres concernés, ainsi qu'à la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA).

La Commission spécialisée « Prises en charge et accompagnements médico-sociaux » est composée de 30 membres. En 2016, 3 arrêtés modificatifs ont été pris.

5.2. Réunions

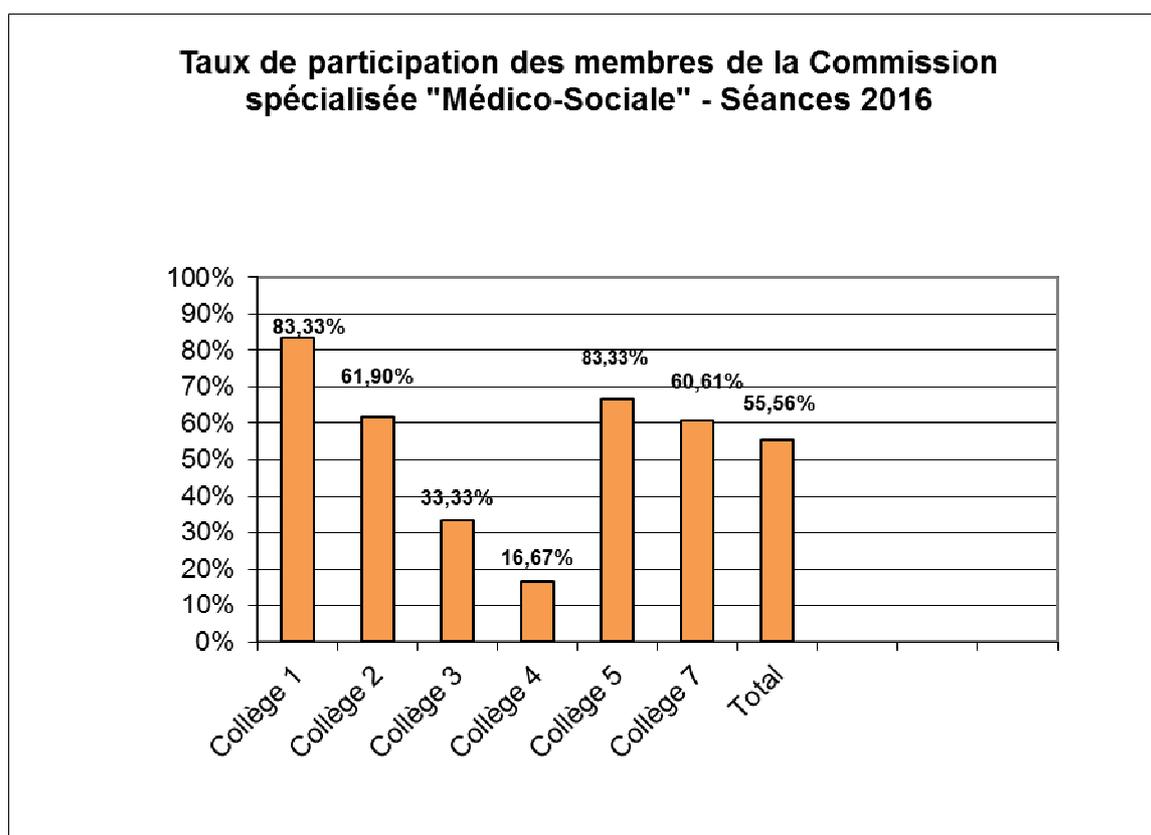
La Commission spécialisée « Prises en charge et accompagnements médico-sociaux » s'est réunie 3 fois en 2016.

Ces séances ont principalement été consacrées à la mise en œuvre du plan maladies neurodégénératives, aux campagnes budgétaire médico-sociale 2015, à l'actualisation du PRIAC, au suivi de PRS 1 ainsi qu'aux travaux sur le futur PRS 2.

Séances	Thèmes abordés
23 mai 2016	<ul style="list-style-type: none">○ Impact des lois Adaptation de la société au vieillissement (ASV) et de la modernisation du système de santé sur le médico-social○ Mise en œuvre et suivi du projet régional de santé (PRS1) et discussion sur le projet régional de santé - PRS2○ Informations générales sur les campagnes budgétaires médico-sociales○ Déploiement du tableau de bord de la performance (ANAP)

Séances	Thèmes abordés
12 septembre 2016	<ul style="list-style-type: none"> ○ Présentation de l'instruction sur la campagne budgétaires 2016 des ESMS pour les personnes confrontées à des difficultés spécifiques ○ Présentation de la déclinaison du Plan maladies neurodégénératives en région Centre-Val de Loire ○ Présentation des éléments d'actualisation du PRIAC 2016/2020 ○ Présentation d'éléments sur la mise en œuvre du PRS-SROMS 2015 : le PAERPA ○ Présentation des territoires de démocratie sanitaire
15 décembre 2016	<ul style="list-style-type: none"> ○ Présentation du projet régional de santé 2 (PRS2) ○ Groupe de travail des membres de la Commission sur le PRS2.

5.3. Taux de présence



Pour le collège n°1, il est à noter que les représentants des communes et groupements de communes, ainsi que le représentant de la région, ont été désignés en octobre 2016.

En 2016, le taux moyen de participation des membres de la Commission spécialisée « Prises en charge et accompagnements médico-sociaux » est de 56 % (64 % en 2015).

*
* *

6°) La Commission spécialisée « Droits des usagers du système de santé » (CSDU)

6.1. Missions et modalité de fonctionnement

La Commission spécialisée « Droits des usagers du système de santé » est chargée, en collaboration avec les autres commissions spécialisées, de l'élaboration d'un rapport spécifique sur l'évaluation des conditions dans lesquelles sont appliqués et respectés les droits des usagers du système de santé, de l'égalité d'accès aux services de santé et de la qualité des prises en charge dans les domaines sanitaire et médico-social.

Ce rapport est établi selon un cahier des charges fixé par les Ministres chargés de la santé, des personnes âgées, des personnes handicapées et de l'assurance maladie.

Il est transmis avec les recommandations qu'il formule au Directeur général de l'ARS et à la Conférence nationale de santé mentionnée à l'article L.1411-3 du CSP.

La Commission spécialisée « Droits des usagers du système de santé » est composée de 12 membres. En 2016, 5 arrêtés modificatifs ont été pris.

6.2. Réunions

La Commission spécialisée « Droits des usagers du système de santé » s'est réunie 5 fois en 2016.

La CSDU a consacré ses travaux, en début d'année, à l'élaboration de son rapport annuel 2014 portant sur les données 2015, conformément à l'arrêté du 5 avril 2012 au cahier des charges relatif à l'élaboration du rapport de la Conférence régionale de la santé et de l'autonomie sur les droits des usagers du système de santé, mentionné à l'article D.1432-42 du CSP.

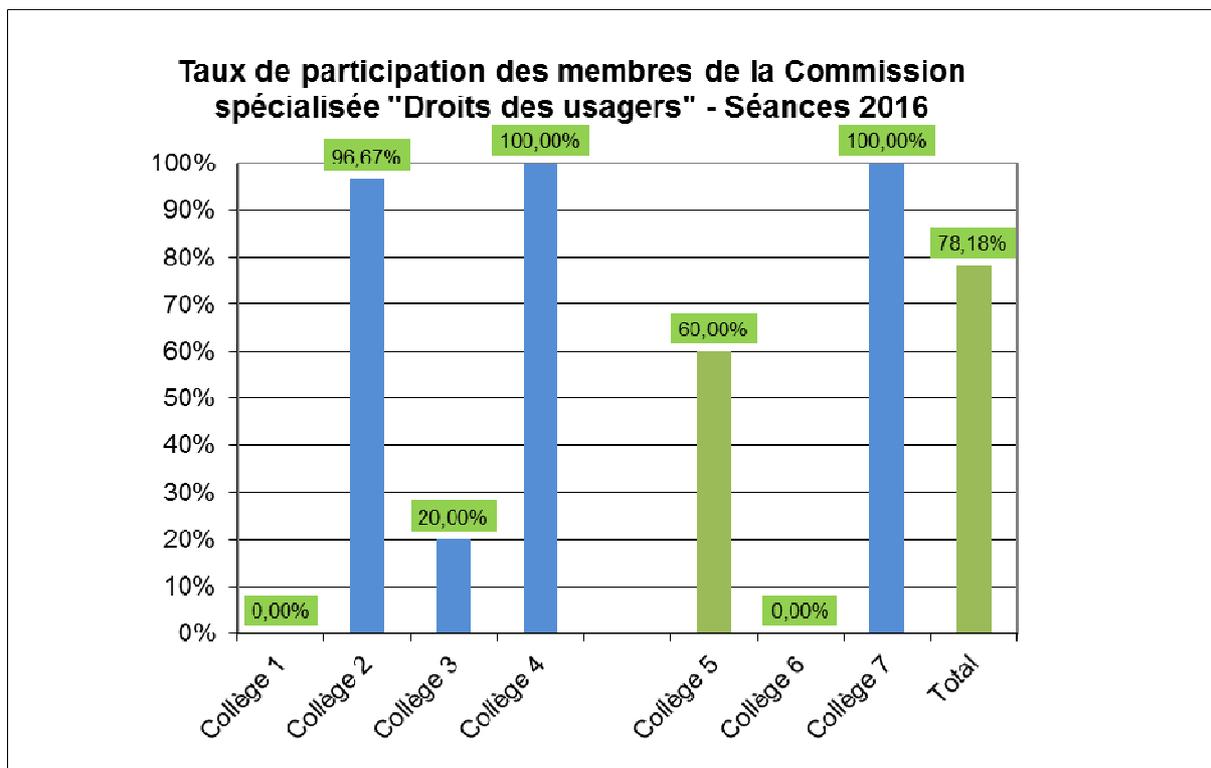
Ses travaux ont également porté sur l'examen des nouveaux textes réglementaires issus de la loi de modernisation de notre système de santé, où le rôle des usagers doit s'adapter :

- les commissions des usagers dans les établissements sanitaires,
- les groupements hospitaliers de territoire (GHT) avec le Comité des usagers,
- les conseils territoriaux de santé (CTS) avec la formation spécifique organisant l'expression des usagers,
- les expérimentations en matière d'accompagnement à l'autonomie,
- la constitution de l'Union nationale des associations agréées du système de santé (UNAASS).

Séances	Thèmes abordés
26 janvier 2016	<ul style="list-style-type: none">○ Résultat de l'enquête ESMS 2015 – secteur de la prise en charge des personnes âgées (portant sur les données 2016)○ Point d'information sur le rapport annuel 2015 « Droits des usagers du système de santé » (portant sur les données 2014)○ Réflexion sur les axes de travail de la Commission pour 2016○ Présentation de la mutualisation d'imagerie en région Centre

Séances	Thèmes abordés
25 mars 2016	<ul style="list-style-type: none"> ○ Présentation du rapport ESMS 2015 – secteur de la prise en charge des personnes âgées ○ Présentation des articles de la loi de modernisation de la santé de 2016 qui concernent plus particulièrement les usagers du système de santé ○ Présentation du Plan maladies neurodégénératives et de ses modalités de mise en œuvre en région Centre-Val de Loire
24 mai 2016	<ul style="list-style-type: none"> ○ Présentation de la modification du questionnaire ESMS 2016 – secteur de la prise en charge des personnes en situation de handicap ○ Point d'information sur : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Le label « Droits des usagers » 2016-2017 ▪ Les commissions des usagers (CDU) ▪ Les expérimentations en matière d'accompagnement à l'autonomie ○ Point sur le décret relatif aux groupements hospitaliers de territoire (GHT)
12 septembre 2016	<ul style="list-style-type: none"> ○ Résultats de l'enquête CRUQPC 2016 (données 2015) ○ Etat d'avancement sur l'enquête médico-sociale 2016 (données 2015) ○ Point d'information sur : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Le label « Droits des usagers » 2016-2017 ▪ Les commissions des usagers (CDU) ▪ Les expérimentations en matière d'accompagnement à l'autonomie ○ Débats publics 2016
21 novembre 2016	<ul style="list-style-type: none"> ○ Enquête Consultation citoyenne ○ Résultats de l'enquête CRUQPC 2016 (données 2015) ○ Information sur l'installation des commissions des usagers au niveau de la région Centre-Val de Loire, les comités des usagers des GHT, les formations spécifiques des conseils territoriaux de santé ○ Information sur la semaine « sécurité des patients » du 21 au 25 novembre 2016 ○ Point sur le label 2016-2017 « Droits des usagers du système de santé ».

6.3. Taux de présence



Au sein du collège 1, lors des élections en séance plénière le 1^{er} octobre 2015, aucun candidat ne s'est présenté au titre des représentants des collectivités territoriales ou des groupements de communes. Le poste est par conséquent toujours vacant.

En 2016, le taux moyen de participation des membres de la CDSU est de 78 % (65 % en 2015).

*
* *

III. Organisation de débats publics

Les débats publics de l'année 2016 se sont portés sur la bientraitance, « Bientraitance pour tous, agissons ensemble ! »

En 2016, pour parfaire l'organisation des débats, différents partenariats ont été signés notamment avec la Mutualité française Centre, l'ensemble des villes où se déroulaient les débats publics mais aussi avec l'école de communication de Blois (ETIC) pour réaliser les supports de communication des débats publics.

Les débats publics se sont déroulés dans les 6 départements de la région Centre-Val de Loire (Bourges, Chartres, Châteauroux, Tours, Blois, Orléans). Ils ont permis ainsi de réunir 1030 participants.

L'animation au travers de saynètes par la compagnie théâtrale « Vol de nuit » a permis d'appréhender la thématique d'une manière ludique et pédagogique pour lancer les débats avec les salles.

Il y a lieu de pointer la sociologie du public présent qui montre l'intérêt de la Bientraitance pour un public large (16 % d'usagers, 24 % d'aidants, 34 % d'étudiants : ce pourcentage le plus élevé fait référence à un chapitre de leur programme).

*
* *

IV. FIR « Démocratie sanitaire »

Cette année, le montant s'élève à 92 702 € pour la région Centre-Val de Loire. Cette dernière a permis de financer les formations réalisées par le CISS délégation Centre-Val de Loire.

*
* *

V. Moyens de fonctionnement

a) Moyens humains

Le secrétariat de la CRSA est responsable de l'organisation pratique, logistique et technique des séances de travail. Il assure l'interface avec les directions métiers de l'ARS et les secrétariats des autres commissions spécialisées

1,8 ETP participe au fonctionnement de la CRSA et assure le secrétariat :

- de la commission permanente : préparation des réunions, rédaction des procès-verbaux,
- de la commission spécialisée « Droits des usagers » : préparation des réunions, rédaction des procès-verbaux, rédaction des rapports d'activité,
- de l'assemblée plénière : préparation de la séance, organisation des votes, rédaction du rapport d'activité, rédaction des actes.

Il assure le suivi des arrêtés de composition de la Conférence, de ses commissions spécialisées, ainsi que des deux commissions de coordination. Il est responsable du budget consacré à ces instances.

1,5 ETP assure le secrétariat des commissions spécialisées « Organisation des soins », « Prévention » et « Prises en charge et accompagnements médico-sociaux ».

b) Moyens matériels

L'ARS Centre-Val de Loire met à la disposition de la Conférence des locaux pour la tenue des réunions. L'envoi des documents et leur reprographie sont assurés par l'Agence sur son budget de fonctionnement.

c) Moyens financiers

Pour l'année 2016, l'Agence a consacré un budget de 20 300€, se décomposant comme suit :

- frais de déplacement (séances plénières et commissions spécialisées) : 15 100€
- location de salles, frais de restauration : 5 200 €.

Pour mémoire, en 2015, le budget consacré était de 21 300 €, chiffre qui résultait notamment de l'organisation de deux séances plénières.

*
* *

VI. CONCLUSION

La mise en œuvre de la « Loi santé » requerra notre implication en direction d'axes de travail comme la logique de parcours ou encore la réduction des inégalités sociales, territoriales et environnementales de santé.

Les nouvelles dispositions législatives et réglementaires nous laissent entrevoir ce que sera l'essentiel de notre programme de travail pour l'année 2017.

Nous savons que nous serons d'abord mobilisés sur la préparation du cadre d'orientation stratégique (COS) du PRS2, puis du schéma.

La Conférence régionale de la santé et de l'autonomie prendra toute sa part dans ces chantiers, dès le stade de la réflexion. Nous savons que nous pouvons compter sur la mobilisation de la plupart d'entre nous pour apporter une contribution active à la construction de projets qui permettent les progrès dans l'offre sanitaire et médico-sociale de notre région.

Le Président de la Conférence régionale
de la santé et de l'autonomie de la région Centre-Val de Loire

Michel MOUJART

ANNEXES

Annexe n°1 : Arrêté de composition de la Conférence régionale de la santé et de l'autonomie de la région Centre-Val de Loire du 28 décembre 2016.

Annexe n°2 : Dossiers d'autorisation examinés par la Commission spécialisée « Organisation des soins » (CSOS).

ARRETE N°2016-ESAJ-0045
relatif à la composition de la Conférence régionale de la santé et de l'autonomie
de la région Centre-Val de Loire

La Directrice générale de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire

Vu le Code de la santé publique, notamment son article L. 1432-4,

Vu la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009, portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires,

Vu le décret n°2006-672 du 8 juin 2006 modifié relatif à la création, à la composition et au fonctionnement de commissions administratives à caractère consultatif,

Vu le décret n°2010-336 du 31 mars 2010, portant création des Agences régionales de santé et le décret du 17 mars 2016, portant nomination de Madame Anne BOUYGARD, Directrice générale de l'ARS Centre-Val de Loire, à compter du 4 avril 2016,

Vu le décret n°2010-348 du 31 mars 2010, relatif à la conférence régionale de la santé et de l'autonomie,

Vu le décret n°2010-938 du 24 août 2010, modifiant des dispositions relatives aux commissions de coordination des politiques publiques de santé, aux conférences de territoire et à la conférence régionale de la santé et de l'autonomie,

Vu le décret n°2015-1650 du 11 décembre 2015, adaptant les agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers,

Vu le décret n°2015-1879 du 30 décembre 2015, relatif à la conférence régionale de la santé et de l'autonomie,

Vu l'instruction ministérielle n°SG/2014/75 du 19 mars 2014, relative au renouvellement des conférences régionales de santé et de l'autonomie,

Considérant les courriers adressés par l'ARS aux organismes règlementairement chargés de faire des propositions de désignation et les réponses reçues à la date du présent arrêté,

Considérant les réponses aux appels à candidature organisés en application des dispositions de l'article D.1432-28 du décret n°2010-348 susvisé,

Vu l'arrêté en date du 3 octobre 2016, relatif à la composition de la conférence régionale de santé et de l'autonomie de la région Centre-Val de Loire,

Considérant les désignations complémentaires intervenues depuis le 3 octobre 2016,

A R R E T E

Article 1^{er} : Les dispositions de l'arrêté n°2016-ESAJ-0031 du 3 octobre 2016 sont rapportées.

Article 2 : La conférence régionale de la santé et de l'autonomie est composée de 97 membres ayant voix délibérative, répartis au sein de 8 collèges.

Article 3 : Le mandat des membres de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie s'achèvera le 30 septembre 2020, en application des dispositions de l'article 3 du décret n°2015-1879 susvisé.

Article 4 : Le 1^{er} collège est composé de représentants des collectivités territoriales, des communes et groupements de communes. Il comprend 15 membres :

➤ **Trois représentants de la région :**

Titulaires	Suppléants n°1	Suppléants n°2
Anne LECLERCQ Vice-Présidente Conseillère régionale	Jean-Pierre CHARLES- GUIMPIED Conseiller régional	Absence de candidature
Fanny PIDOUX Conseillère régionale	Christian DUMAS Conseiller régional	Absence de candidature
Alix TERY-VERBE Conseillère régionale	Jean-Philippe GRAND Conseiller régional	Absence de candidature

➤ **Six représentants des départements :**

Titulaires	Suppléants n°1	Suppléants n°2
Cher : le Président du Conseil départemental ou son représentant, Nicole PROGIN, Vice-Présidente du Conseil départemental	Cher : Corinne CHARLOT, Conseillère départementale	Cher : Annie LALLIER Vice-Présidente du Conseil départemental
Eure-et-Loir : le Président du Conseil départemental ou son représentant, Gérard SOURISSEAU, Vice-Président du Conseil départemental	Eure-et-Loir : Françoise HAMELIN, Vice-Présidente du Conseil départemental	Eure-et-Loir : en cours de désignation
Indre : le Président du Conseil départemental ou son représentant	Indre : Michel BLONDEAU, Vice-Président du Conseil départemental	Indre : Michèle SELLERON Conseillère départementale
Indre-et-Loire : le Président du Conseil départemental ou son représentant, Nadège ARNAULT, Vice-Présidente du Conseil départemental	Indre-et-Loire : Dominique SARDOU, Conseillère départementale	Indre-et-Loire : Pascale DEVALLEE, Vice-Présidente du Conseil départemental
Loir-et-Cher : le Président du Conseil départemental ou son représentant, Monique GIBOTTEAU, Vice-Présidente du Conseil départemental	Loir-et-Cher : Philippe SARTORI, Conseiller départemental	Loir-et-Cher : Florence DOUCET, Conseillère départementale
Loiret : le Président du Conseil départemental ou son représentant, Alexandrine LECLERC, Vice-Présidente du Conseil départemental	Loiret : Nathalie KERRIEN Conseillère départementale	Loiret : Christian BRAUX, Conseiller départemental

➤ **Trois représentants des groupements de communes :**

Titulaires	Suppléants n°1	Suppléants n°2
Pauline MARTIN, Présidente de la Communauté de communes du Val des Mauves Maire de Meung-sur-Loire	Elisabeth HOVASSE-PRELY Conseillère communautaire à la Communauté de communes de Vierzon-Sologne-Berry – Adjointe au Maire de Vierzon	en cours de désignation
Gérard HENAULT, Président de la Communauté de communes de la Touraine Sud	Michaëlle de la GIRODAY, Conseillère communautaire Agglo du Pays de Dreux Première adjointe au Maire de Dreux	en cours de désignation
Françoise BAILLY, Vice-Présidente de la Communauté de communes d'Agglopolys – Maire adjointe de Saint-Gervais la Forêt	Annick GOMBERT, Vice-Présidente de la Communauté de communes de Brenne-Val de Creuse – Maire du Blanc	en cours de désignation

➤ **Trois représentants des communes :**

Titulaires	Suppléants n°1	Suppléants n°2
Jean-Pierre DOOR, Député du Loiret Maire de Montargis	Daniel FRARD Maire de Vernouillet	Gérard SANTOSUOSSO Maire de Trouy
Marie-Agnès LINGUET Maire de Fleury les Aubrais	Isabelle SENECHAL Maire de Saint-Laurent en Gâtines	Marinette MITRIOT Maire de Chezal Benoit
Nicolas NAULEAU Maire de Culan	Daniel LOMBARDI Maire d'Yvoy le Marron	en cours de désignation

Article 5 : Le 2^{ème} collège est composé de représentants des usagers de services de santé ou médico-sociaux. Il comprend 16 membres :

➤ **Huit représentants des associations agréées au titre de l'article L. 1114-1 :**

Titulaires	Suppléants n°1	Suppléants n°2
Jean-Claude BOURQUIN, Président de l'UFC Que Choisir région Centre	Léone FEVRIER-DUPIN, Référente Santé de l'Association Consommation Logement Cadre de vie - CLCV d'Indre-et-Loire	Serge RIEUPEYROU Référent Santé UFC Que Choisir région Centre
Danièle DESCLERC-DULAC, Présidente du Collectif interassociatif sur la santé – CISS délégation Centre-Val de Loire	Marie-Françoise VIALLEFOND, Secrétaire de l'Association de familles de traumatisés crâniens de la région Centre AFTC	Arlette BOUVARD Déléguée régionale de la Fédération SOS Hépatites Centre-Val de Loire
Daniel HILT, Coordinateur d'AIDES – délégation d'Indre-et-Loire	Marjorie CORIDON, Membre de l'Association Auto-support, réduction des risques parmi les usagers de drogues ASUD Loiret	Fabrice OLIVET Président de l'Association Auto-support, réduction des risques parmi les usagers de drogues ASUD Loiret
Olivier LE FLOCH, Vice-Président de la Ligue contre le cancer – Comité d'Indre-et-Loire	Pascal MORANDI, Représentant régional du Comité Vie Libre région Centre	Anne BORIS Secrétaire régionale du Comité Vie Libre région Centre

Titulaires	Suppléants n°1	Suppléants n°2
Elisabeth LEVET, Présidente de l'Association des diabétiques de Loir-et-Cher – AFD 41	Marie-Françoise BARATON, Présidente de l'Association d'aide aux insuffisants rénaux AIR Centre Val de Loire	Christine MONTAGU Représentante de la FNAIR Centre-Val de Loire
François PITOU, Représentant de l'Union nationale des amis et familles de personnes malades et/ou handicapées psychiques UNAFAM Centre-Val de Loire	Dominique BEAUCHAMP Présidente de l'Association Touraine France Alzheimer 37	Etienne DUBRON Etienne Directeur du Service régional de l'AFM Téléthon
Jacques PORTIER, Représentant familial de l'Union interdépartementale des UDAF du Centre	Nicole VALADE, Présidente de l'Association Visite des malades dans les établissements hospitaliers VMEH 45	Jacqueline BACH-RIFFAULT Déléguée départementale de l'Association du droit de mourir dans la dignité – ADMD Loiret
Yvette TRIMAILLE, Secrétaire de la Fédération régionale Familles rurales Centre	René AUGUY, Représentant de la Fédération nationale des accidentés de la vie - FNATH	Jeanne BUARD Administratrice de l'Association française des sclérosés en plaques

➤ **Quatre représentants des associations de retraités et personnes âgées :**

Titulaires	Suppléants n°1	Suppléants n°2
Marie-Odette TURE 1 ^{ère} Vice-Présidente du CODERPA du Cher	Danielle EBRAS, Présidente du CODERPA de l'Indre Représentante de l'Union nationale des instances de coordination offices et réseaux de personnes âgées - UNIORPA	Dominique TALLAN Vice-Présidente du CODERPA du Cher Présidente de l'Association « Génération Mouvement »
Martine JOSEPH, Membre du CODERPA d'Eure-et-Loir Représentante de l'Union départementale des retraités Force Ouvrière - UDRFO	Ginette GRILLARD, Membre du CODERPA d'Eure-et-Loir Représentante de la Fédération générale des retraités de la Fonction Publique	Jacqueline RAINEAU, Membre du CODERPA de Loir-et-Cher Représentante de la Fédération FO des retraités et pré-retraités
Jean-Claude MONToux, Membre du bureau du CODERPA d'Indre-et-Loire Représentant de la Fédération générale des retraités de la Fonction Publique	Marie-Claire DULONG Membre du bureau du CODERPA d'Indre-et-Loire Représentante de l'Union française des retraités	Jean-Jacques PERES Vice-Président du CODERPA d'Indre-et-Loire
Solange QUILLOU, Vice-Présidente du CODERPA du Loir-et-Cher, Représentante de la CFE-CGC	Thierry BERTHELEMY Membre du CODERPA du Loiret, Représentant la Fédération générale des retraités de la fonction publique	Christian BARBOTIN Membre du CODERPA du Loiret Représentant de la Fédération générale des retraités de la Fonction publique

➤ **Quatre représentants des associations de personnes handicapées, dont une intervenant dans le champ de l'enfance handicapée :**

Titulaires	Suppléants n°1	Suppléants n°2
Françoise GUILLARD-PETIT Représentante régionale de l'Association des Paralysés de France et Membre du Conseil départemental de l'APF de l'Indre	Philippe SAUNE Directeur général du GEDHIF	Marie-Thérèse LEROUX Représentant l'Union départementale des associations familiales de Loir-et-Cher

Titulaires	Suppléants n°1	Suppléants n°2
Jean-Claude DION, Président de l'Association pour l'accompagnement des personnes en situation de handicap dans le Loiret - APHL	Agnès LASFARGUES, Vice-Présidente de l'Entraide Naissance Handicap ENH du Loir-et-Cher	en cours de désignation
Martine VANDERMEERSCH Présidente de l'Association Autisme d'Eure-et-Loir	Jean-Michel ROBILLARD Vice-Président de l'Association départementale des PEP d'Eure-et-Loir	en cours de désignation
Philippe COTTIN, Directeur de l'ESAT « Les Fadeaux » à Châteauroux	Jean-Marc BOUCHARD Président de l'Association d'entraide aux familles et handicapés (AEFH) du Loiret	en cours de désignation

Article 6 : Le 3^{ème} collège est composé de représentants des conseils territoriaux de santé. Il comprend 4 membres :

Titulaires	Suppléants n°1	Suppléants n°2
en cours de désignation	en cours de désignation	en cours de désignation
en cours de désignation	en cours de désignation	en cours de désignation
en cours de désignation	en cours de désignation	en cours de désignation
en cours de désignation	en cours de désignation	en cours de désignation

Article 7 : Le 4^{ème} collège est composé de partenaires sociaux. Il comprend 10 membres :

➤ **Cinq représentants des organisations syndicales de salariés :**

Titulaires	Suppléants n°1	Suppléants n°2
CFDT : Dominique PORTE Responsable régional Protection sociale	CFDT : Habiba AZOUZI Secrétaire départementale du Syndicat CFDT santé-sociaux du Cher	CFDT : Michel AUFAUVRE Représentant CFDT
CFE-CGC : Philippe BALIN Référént Handicap à l'Union régionale Centre	CFE-CGC : Claude GUILLIER Secrétaire général de l'Union régionale Centre	CFE-CGC : Brigitte CARRE de LUSANCAIS, Représentant CFE-CGC
CFTC : Marie Béatrice ROCHARD, Représentante de la CFTC	CFTC : Yves CLEMENT Représentant de la CFTC	CFTC : en cours de désignation
CGT : Alain BORG Représentant du Comité régional CGT Centre	CGT : Madeleine CABUZEL Représentante de la CGT	CGT : en cours de désignation
FO : Arnault PIONNIER Représentant de l'Union régionale FO de la région Centre	FO : Patrick VINATIER Représentant de l'Union régionale FO de la région Centre	FO : Caroline BOUTET Représentant FO

➤ **Trois représentants des organisations professionnelles d'employeurs :**

Titulaires	Suppléants n°1	Suppléants
CGPME : Claude SAUQUET Représentant de la CGPME	CGPME : Bertrand COFFINIERES, Représentant de la CGPME	CGPME : en cours de désignation
MEDEF : Olivier RENAUDEAU Représentant du MEDEF Centre-Val de Loire	MEDEF : Bruno BOUSSEL Délégué général du MEDEF Centre-Val de Loire	MEDEF : en cours de désignation
UPA : Marie-Anne VIVANCO Représentante de l'UPA	UPA : Alain JARDAT Représentant de l'UPA	UPA : en cours de désignation

➤ **Un représentant des organisations syndicales représentatives des artisans, des commerçants et des professions libérales :**

Titulaire	Suppléant n°1	Suppléant n°2
Philippe JAUBERTIE Représentant de l'UNAPL Vice Président de la Fédération URPS (FFMKR)	François BLANCHECOTTE Président du Syndicat des biologistes	en cours de désignation

➤ **Un représentant des organisations syndicales représentatives des exploitants agricoles :**

Titulaire	Suppléant n°1	Suppléant n°2
Martine HUGER, Présidente de la Fédération régionale des exploitants agricoles	Maxime POINCLoux, Président des Jeunes agriculteurs du Centre	en cours de désignation

Article 8 : Le 5^{ème} collège est composé d'acteurs de la cohésion et de la protection sociales. Il comprend 6 membres :

➤ **Deux représentants des associations oeuvrant dans le champ de la lutte contre la précarité, désignés à l'issue d'un appel à candidatures :**

Titulaires	Suppléants n°1	Suppléants n°2
Christine TELLIER, Administratrice d'AddictoCentre et Trésorière de la Fédération Addiction	Catherine GAGELIN, Directrice adjointe du Foyer d'accueil chartrain	en cours de désignation
Marie-Corine LONI, Directrice de l'Association Osons nous soigner	Mohammed LOUNADI Directeur du Pôle social de Solidarité Accueil	en cours de désignation

➤ **Deux représentants de la caisse d'assurance et de retraite et de la santé au travail :**

Titulaires	Suppléants n°1	Suppléants n°2
Alain LEJEAU, Président	Jean-Paul BATIFORT Administrateur du Conseil d'administration	Gérard CARON Administrateur du Conseil d'administration
Pascale RETHORE, Directrice adjointe	Lucie DUARTE, Responsable régionale du service social	Audrey THOMAS, Responsable du département « action sociale personnes âgées »

➤ **Un représentant des caisses d'allocations familiales :**

Titulaire	Suppléant n°1	Suppléant n°2
Jean-Pierre TEMPLIER Administrateur de la CAF du Loiret	Benoît COLIN, Administrateur de la CAF du Loiret	Jacky PERES, Président du Conseil d'administration de la CAF du Loiret

➤ **Un représentant de la mutualité française :**

Titulaire	Suppléant n°1	Suppléant n°2
Rose-Marie MINAYO Présidente de la Mutualité française Centre	Pascal CHAMPIGNY Secrétaire général de la Mutualité française Centre	Olivier BASIRE Directeur de la Mutualité française Centre

Article 9 : Le 6^{ème} collège est composé d'acteurs de la prévention et de l'éducation pour la santé. Il comprend 10 membres :

➤ **Deux représentants des services de santé scolaire et universitaire :**

Titulaires	Suppléants n°1	Suppléants n°2
Cécile GRUEL, Médecin Conseiller technique du Recteur	Sylvie ANGEL, Médecin Conseiller technique départemental du Cher	Viviane MOULIS, Médecin Conseiller technique départemental d'Eure-et-Loir
Catherine MILOCHE, Infirmière Conseiller technique du Recteur	Christine TOURAT-VACHER Infirmière, Conseiller technique départemental d'Indre-et-Loire	Brigitte CRANSAC, Infirmière Conseillère technique départemental du Cher

➤ **Deux représentants des services de santé au travail :**

Titulaires	Suppléants n°1	Suppléants n°2
Bruno ANTOINET, Directeur du Comité interentreprises d'hygiène du Loiret - CIHL	Hervé CIBOIT, Directeur de l'AIMT d'Indre-et-Loire – Services interentreprises de santé au travail	Bernard ROBERT Directeur de l'APSMT de Loir- et-Cher – Service de prévention de santé au travail
Catherine ROBIDA Médecin du travail au Comité interentreprises d'hygiène du Loiret - CIHL	Jean-François GAILLARD Médecin du travail au Service interprofessionnel de santé au travail en Eure-et-Loir - SISTEL	Nathalie SALAMOR Infirmière à l'Association Interentreprises de prévention et de santé au travail du Cher – AIPST

➤ **Deux représentants des services départementaux de protection et de promotion de la santé maternelle et infantile :**

Titulaires	Suppléants n°1	Suppléants n°2
Jacky GUERINEAU, Directeur général adjoint chargé de la Solidarité au Conseil départemental du Loiret	Brigitte HERCENT-SALANIE Médecin départemental de PMI du Loiret	Pascale VILLAR Médecin de PMI au Conseil départemental du Loiret
Jean-Louis ROUDIERE, Chef de service de la protection maternelle et infantile et des actions de santé au Conseil départemental d'Eure-et-Loir	Evelyne CRISTOL, Médecin départemental, Chef de service de la PMI du Loir-et-Cher	en cours de désignation

- **Deux représentants des organismes oeuvrant dans le champ de la promotion de la santé, la prévention ou l'éducation pour la santé, dont un oeuvrant dans le domaine médico-social ou de la cohésion sociale :**

Titulaires	Suppléants n°1	Suppléants n°2
Emmanuel RUSCH, Professeur responsable du Laboratoire de santé publique et de promotion de la santé à la Faculté de médecine de Tours	Régis PIQUEMAL, Président du Réseau Santé Nutrition Diabète RSND 41	Michel CHAVEAU Président du Comité régional Centre EPGV
Marie-France BERTHIER Présidente du Comité départemental d'éducation pour la santé de l'Indre - CODES 36	Jacqueline MANSOURIAN-ROBERT, Présidente de l'Association Dialogue Autisme	Anne-Marie BRIEUDE Médecin coordinateur Rezo Addictions 41

- **Un représentant des organismes oeuvrant dans les domaines de l'observation de la santé, de l'enseignement et de la recherche :**

Titulaire	Suppléant n°1	Suppléant n°2
Céline LECLERC, Directrice de l'Observatoire régional de la santé – ORS du Centre	Séverine DEMOUSTIER Directrice du Centre régional d'études, d'actions et d'informations – CREAI Centre	Laëtitia MARTINEAU Conseillère technique au Centre régional d'études, d'actions et d'informations – CREAI Centre

- **Un représentant des associations de protection de l'environnement agréées au titre de l'article L. 141-1 du Code de l'environnement :**

Titulaire	Suppléant n°1	Suppléant n°2
Anne-Joëlle LEGOURD, Membre du Conseil d'administration de l'Association Nature Centre	Gérard BARACHET, Vice Président de la Fédération du Cher pour la pêche et la protection du milieu aquatique	Carole BUTOR Directrice de l'Association pour l'avenir du Gâtinais et de ses habitants - APAGEH

Article 10 : Le 7^{ème} collège est composé d'offreurs des services de santé. Il comprend 34 membres :

- **Cinq représentants des établissements publics de santé, dont au moins 3 présidents de commissions médicales d'établissements de centres hospitaliers, de centres hospitaliers universitaires et de centres hospitaliers spécialisés en psychiatrie :**

Titulaires	Suppléants n°1	Suppléants n°2
Olivier SERVAIRE-LORENZET Directeur du Centre hospitalier de Blois	Agnès CORNILLAUD, Directrice du Centre hospitalier de Bourges	Florent FOUCARD Directeur du Centre hospitalier de Vierzon
Olivier BOYER, Directeur général du Centre hospitalier régional d'Orléans	Marie-Noëlle GERAIN BREUZARD, Directrice générale du Centre hospitalier régional et universitaire de Tours	Evelyne POUPET Directrice du Centre hospitalier de Châteauroux
Gilles CALAIS, Président de la CME du Centre hospitalier régional universitaire de Tours	Marie-Françoise BARRAULT, Présidente de la CME du Centre hospitalier régional d'Orléans	Mohamed AKHDARI Président de la CME du Centre hospitalier de Dreux
Christian GUGGIARI, Président de la CME du Centre hospitalier George Sand à Bourges	Séverine RESTELLI, Présidente de la CME du Centre hospitalier départemental Georges Daumezon à Fleury les Aubrais	Dominique ANCELIN Président de la CME du Centre hospitalier spécialisé Henri Ey à Bonneval

Titulaire	Suppléant n°1	Suppléant n°2
Olivier MICHEL, Président de la CME du Centre hospitalier de Bourges	Pierre KALFON, Président de la CME du Centre hospitalier de Chartres	Marc HABERBUSCH Président de la CME du Centre hospitalier de Châteaudun

- **Deux représentants des établissements privés de santé à but lucratif, dont au moins 1 président de conférence médicale d'établissement :**

Titulaires	Suppléants n°1	Suppléants n°2
Christophe ALFANDARI Président régional de la Fédération de l'hospitalisation privée du Centre – Président du directoire de la Clinique Saint-Gatien à Tours	Yvan SAUMET, Trésorier régional de la Fédération de l'hospitalisation privée du Centre – PDG de la Polyclinique de Blois	en cours de désignation
Jean CALLIER, Président de la CME Clinique Saint-Cœur à Vendôme	Georges BELIGNE, Président de la CME Clinique de Chailles	en cours de désignation

- **Deux représentants des établissements privés de santé à but non lucratif, dont au moins 1 président de conférence médicale d'établissement :**

Titulaires	Suppléants n°1	Suppléants n°2
Bruno PAPIN, Directeur du CRCV Bois Gibert	Anne BERNAUD Directrice du Centre SSR La Ménaudière	Carine JANNIN Directrice adjointe du CRCV Bois-Gibert
Catherine MONPERE Présidente de la CME du CRCV Bois Gibert	Jean CHAPUS, Président de la CME du CMPR L'Adapt Loiret	Gérard BOILEAU Président de la CME du Centre SSR La Ménaudière

- **Un représentant des établissements assurant des activités d'hospitalisation à domicile :**

Titulaire	Suppléant n°1	Suppléant n°2
Tony-Marc CAMUS, Directeur du Pôle sanitaire et médico-social ASSAD-HAD en Touraine	David GUYERE, Directeur Le Noble Age HAD Val de Loire	Florence GALLAY Cadre de santé au Centre hospitalier de Bourges

- **Quatre représentants des personnes morales gestionnaires d'institutions accueillant des personnes handicapées :**

Titulaires	Suppléants n°1	Suppléants n°2
Jacques BIRINGER, Délégué de la Fédération des APAJH de la région Centre	Jocelyn MELI, Directeur territorial de l'ADAPT Centre-Val de Loire	en cours de désignation
Johan PRIOU, Directeur de l'Union régionale interfédérale des œuvres et organismes privés sanitaires et sociaux - URIOPSS du Centre	Jean-Michel DELAVEAU Président de l'Union régionale interfédérale des œuvres et organismes privés sanitaires et sociaux - URIOPSS du Centre	Aude BRARD Conseillère technique à l'Union régionale interfédérale des œuvres et organismes privés sanitaires et sociaux - URIOPSS du Centre

Titulaire	Suppléant n°1	Suppléant n°2
André REMBERT, Président de l'Union régionale des pupilles de l'enseignement public - URPEP Centre	Eric LEFRANCOIS, Directeur régional de l'Association des Paralysés de France	en cours de désignation
Yves HODIMONT, Directeur général de l'Association départementale de parents, de personnes handicapées mentales et de leurs amis - ADAPEI d'Indre-et-Loire	Catherine DELAVICTOIRE Directrice générale adjointe de l'Association départementale de parents, de personnes handicapées mentales et de leurs amis - ADAPEI d'Indre-et-Loire	en cours de désignation

➤ **Quatre représentants des personnes morales gestionnaires d'institutions accueillant des personnes âgées :**

Titulaires	Suppléants n°1	Suppléants n°2
Christine POINTET, Directrice de l'EHPAD du Grand Mont à Contres	Stéphane REYNAUD, Directeur des EHPAD d'Auxy et de Puisseaux	Aude BELFILS Directrice de l'EHPAD Les Mistras à Langeais
Françoise BAILLY, Association Bien vivre chez soi à Tournon Saint-Martin	Pascal MENAGE, Président de l'UNA Centre	Huguette BRIET Présidente de l'UNA d'Indre-et-Loire
Jocelyne GOUGEON Présidente de l'Association gestionnaire LSF de l'EHPAD Nazareth à Orléans	Véronique DUFRESNE Directrice de Beauce Val Service à Patay	Cécile VERRONNEAU Directrice de l'EHPAD La Résidence Hardouin à Tours
Christophe REMY, Délégué régional du Syndicat national des établissements et résidences privés pour personnes âgées - SYNERPA	Jean-Marie LAURENCE Délégué régional adjoint du Syndicat national des établissements et résidences privés pour personnes âgées - SYNERPA	Etienne POINSARD Délégué départemental du Syndicat national des établissements et résidences privés pour personnes âgées - SYNERPA

➤ **Un représentant des personnes morales gestionnaires d'institutions accueillant des personnes en difficultés sociales :**

Titulaire	Suppléant n°1	Suppléant n°2
en cours de désignation	Marie-Paule LEGRAS-FROMENT, Présidente d'Entr'Aide ouvrière à Tours	José PIRES-DIEZ Délégué régional de la FNARS Centre

➤ **Un représentant parmi les responsables des centres de santé, des maisons de santé et des pôles de santé implantés dans la région :**

Titulaire	Suppléant n°1	Suppléant n°2
Joëlle TILMA, Présidente de la Fédération des maisons et pôles de santé du Centre	Jean-Pierre PEIGNE, Membre du Conseil d'administration de la Fédération des maisons et pôles de santé du Centre	Etienne GALLET Membre du bureau du Conseil d'administration de la Fédération des maisons et pôles de santé du Centre

➤ **Un représentant parmi les responsables des réseaux de santé implantés dans la région :**

Titulaire	Suppléant n°1	Suppléant n°2
Jérôme POTIN, Président du Réseau Périnatal Centre	Christianne ROY, Cadre de santé du Réseau de soins palliatifs en région Centre	Sylvie PELLETIER Cadre coordinatrice du Réseau de cancérologie ONCO 28

➤ **Un représentant des associations de permanence des soins intervenant dans le dispositif de permanence des soins :**

Titulaire	Suppléant n°1	Suppléant n°2
Vincent POCQUET, Président de l'Association des médecins régulateurs généralistes du Loiret	Thérèse BENOIST Membre de l'Association des médecins régulateurs généralistes du Loiret	en cours de désignation

➤ **Un représentant de médecins responsables d'un service d'aide médicale urgente ou d'une structure d'aide médicale d'urgence et de réanimation :**

Titulaire	Suppléant n°1	Suppléant n°2
Louis SOULAT, Responsable du Pôle « Médecine d'urgence » - Centre hospitalier de Châteauroux	Véronique JULIE, Directrice du SAMU – Centre hospitalier de Dreux	Laurence SAUDEAU Chef de service du SAMU/SMUR Urgences – Centre hospitalier de Bourges

➤ **Un représentant des transporteurs sanitaires :**

Titulaire	Suppléant n°1	Suppléant n°2
Pascal BARTHES Responsable des Ambulances Barthes-Jussieu Secours Tours	François BRETON Ambulancier – Chef d'entreprise	Guillaume HORSTMANN Ambulancier

➤ **Un représentant des services départementaux d'incendie et de secours :**

Titulaire	Suppléant n°1	Suppléant n°2
Marc REVERCHON, Directeur du SDIS d'Indre-et-Loire	Jean-François GOUY, Directeur du SDIS d'Eure-et-Loir	Léopold AIGUEPARSE Directeur du SDIS de Loir-et-Cher

➤ **Un représentant des organisations syndicales représentatives des médecins des établissements publics de santé :**

Titulaire	Suppléant n°1	Suppléant n°2
Didier REA, Représentant de « Avenir Hospitalier »	Claude VIRTOS, Représentant de la Coordination médicale hospitalière	Eric ESTEVE, Représentant du Syndicat national des médecins des hôpitaux publics

➤ **Six représentants des unions régionales des professionnels de santé :**

Titulaires	Suppléants n°1	Suppléants n°2
Patrick JACQUET, Membre de la Fédération URPS du Centre-Val de Loire (URPS Médecins)	Francis GUINARD, Membre de la Fédération URPS du Centre-Val de Loire (URPS Biologistes)	Fabrice ZUCCONI, Membre de la Fédération URPS du Centre-Val de Loire (URPS Biologistes)
Philippe GOUET, Membre de la Fédération URPS du Centre-Val de Loire (URPS Masseurs-kinésithérapeutes)	Pierre BIDAUT, Membre de la Fédération URPS du Centre-Val de Loire (URPS Médecins)	en cours de désignation

Titulaires	Suppléants n°1	Suppléants n°2
Raphaël ROGEZ, Membre de la Fédération URPS du Centre-Val de Loire (URPS Médecins)	Corinne LE SAUDER, Membre de la Fédération URPS du Centre-Val de Loire (URPS Médecins)	en cours de désignation
Didier HUGUET, Membre de la Fédération URPS du Centre-Val de Loire (URPS Pharmaciens)	Véronique FAUVINET, Membre de la Fédération URPS du Centre-Val de Loire (URPS Orthophonistes)	en cours de désignation
Bruno MEYMANDI NEJAD Membre de la Fédération URPS du Centre-Val de Loire (URPS Chirugiens-dentistes)	Véronique MOULIS, Membre de la Fédération URPS du Centre-Val de Loire (URPS Chirugiens-dentistes)	en cours de désignation
Christine GOIMBAULT Membre de la Fédération URPS du Centre-Val de Loire (URPS Infirmiers)	Cécile PINOT, Membre de la Fédération URPS du Centre-Val de Loire (URPS Infirmiers)	Julien MAULDE-ROBERT Membre de la Fédération URPS du Centre-Val de Loire (URPS Infirmiers)

➤ **Un représentant de l'Ordre des médecins :**

Titulaire	Suppléant n°1	Suppléant n°2
Hugues DEBALLON, Membre du Conseil régional de l'Ordre des médecins de la région Centre	Patrick PETIT, Membre du Conseil régional de l'Ordre des médecins de la région Centre	Hervé MIGNOT, Responsable de l'Equipe d'appui départementale en soins palliatifs de l'Indre

➤ **Un représentant des internes en médecine de la ou les subdivisions situées sur le territoire de la région :**

Titulaire	Suppléant n°1	Suppléant n°2
Nathalie POLISSET, Interne de médecine générale	Victoire LEROY, Présidente de l'Association des internes de Tours	en cours de désignation

Article 11 : Le 8^{ème} collègue est composé de personnalités qualifiées. Il est composé de 2 membres :

Titulaires
Joseph LARNICOL, Vice-Président de France Alzheimer Loiret
Michel MOUJART, Directeur général honoraire du CHRU de Tours

Article 12 : Sont appelés à siéger, avec voix consultative, aux travaux de la Conférence régionale de la santé et de l'autonomie :

- le Préfet de région,
- le Président du Conseil économique, social et environnemental de la région Centre-Val de Loire,
- le Directeur général de l'Agence régionale de santé Centre – Val de Loire
- le Directeur régional des entreprises, de la concurrence et de la consommation, du travail et de l'emploi,
- le Directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt,
- le Directeur régional des affaires culturelles,
- le Directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement,
- le Directeur régional des finances publiques,
- le Directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale,
- le Recteur de l'Académie d'Orléans-Tours,

- un Membre des conseils des organismes locaux d'assurance maladie relevant du régime général : Pierre GIGOU, Président de la Caisse primaire d'assurance maladie d'Eure-et-Loir,
- un Administrateur d'un organisme local d'assurance maladie relevant de la mutualité sociale agricole : titulaire : Georges AGUDO, Premier Vice-Président de la MSA Beauce Cœur de Loire ; suppléant : Jean-Yves TEMMERMAN, Représentant de la MSA Berry-Touraine
- le Président de la caisse de base du régime social des indépendants.

Article 13 : Dans les deux mois de sa notification ou de sa publication, le présent arrêté peut faire l'objet, soit d'un recours gracieux auprès de la Directrice générale de l'agence régionale de santé Centre-Val de Loire, soit d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif d'Orléans, 28, rue de la Bretonnerie 45000 ORLEANS.

Article 14 : Le Directeur général adjoint de l'Agence régionale de santé de la région Centre-Val de Loire est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Centre-Val de Loire.

Orléans, le 28 décembre 2016

P/La Directrice générale de l'Agence
régionale de santé Centre-Val de Loire,

Signé : Pierre-Marie DETOUR

**Dossiers d'autorisation examinés par la Commission spécialisée
« Organisation des soins » (CSOS)**

Séance du 7 mars 2016

Séance du 21 juin 2016

Séance du 29 septembre 2016

Séance du 8 décembre 2016

(cf. tableaux ci-dessous)

Dates CSOS	Raison sociale de l'EJ	Nom de l'ET	Objet de la demande	Avis de la CSOS	Avis DGARS
07/03/2016	ATIRRO	ATIRRO	demande de transfert d'autorisation de traitement de l'insuffisance rénale chronique par la pratique de l'épuration extrarénale pour la modalité d'hémodialyse en unité d'auto dialyse assistée du site d'Amilly à celui de Bellegarde	Favorable	ACCORD
07/03/2016	Centre Hospitalier Victor Jousselin	Centre Hospitalier Victor Jousselin	renouvellement d'autorisation avec changement d'appareil	Favorable	ACCORD
07/03/2016	Centre Hospitalier Universitaire de Tours	CHRU Bretonneau	autorisation d'activité de soins de suite et de réadaptation avec mention de prise en charge spécialisée des affections onco-hématologiques en hospitalisation complète	Favorable	ACCORD
07/03/2016	CH Saint Amand-Montrond	CH Saint Amand-Montrond	renouvellement d'autorisation d'exploiter un scanner avec remplacement d'appareil	Favorable	ACCORD
07/03/2016	UGECAM	CRFA Le Coteau	Demande de transfert des autorisations du CRFA le Coteau vers le site de la Chapelle Saint Mesmin	Favorable	ACCORD
07/03/2016	SAS Clinéa	Cliniques Maison Blanche	1) demande de regroupement géographique des autorisations d'activité de SSR Polyvalent en hospitalisation complète et spécialisé dans les affections de la personne âgée polypathologique dépendant ou à risque de dépendance de la clinique le Clos du Roy vers les cliniques Maison Blanche 2) confirmation suite à cession des autorisations de la SAS clinique cardiologique maison Blanche et de la SAS clinique néphrologique de Maison Blanche	Favorable	ACCORD

Dates CSOS	Raison sociale de l'EJ	Nom de l'ET	Objet de la demande	Avis de la CSOS	Avis DGARS
07/03/2016	SAS LNA	Institut Médical de Sologne	autorisation de soins de suite et de réadaptation des affections du système nerveux adultes en hospitalisation de jour	Favorable	REJET
07/03/2016	CH Saint Maure de Touraine	Ch Sainte Maure	d'autorisation d'activité de soins de médecine en hospitalisation à temps partiel	Défavorable	ACCORD
07/03/2016	SCM INOV	Hôpital privé Guillaume de Varye	renouvellement avec remplacement de 2 cameras à scintillation sur le site de l'hôpital privé guillaume de Varye	Favorable	ACCORD
07/03/2016	Clinique de la Boissière	CI de la Boissière	autorisation de soins de suite et de réadaptation à orientation gériatrique en hospitalisation de jour	Favorable	ACCORD
07/03/2016	Centre de rééducation et d'hébergement L'HOSPITALET	L'HOSPITALET	d'autorisation de soins de suite et de réadaptation des affections du système nerveux adulte en hospitalisation de jour	Favorable	ACCORD
07/03/2016	ASSAD-HAD en TOURAINE	ASSAD HAD TOURS	de confirmation de cession des autorisations d'activité d'hospitalisation a domicile détenue par SPHERIA VAL DE FRANCE ACTIONS sur le Loiret et l'Eure et loir au profit de l'ASSAD HAD	Favorable	ACCORD
07/03/2016	CHRU de Tours	CHRU de Tours - Hôpital Bretonneau	Demande d'autorisation d'installer un 2e TEP-TDM sur le site de l'hôpital Bretonneau	Favorable	ACCORD

Dates CSOS	Raison sociale de l'EJ	Nom de l'ET	Objet de la demande	Avis de la CSOS	Avis DGARS
07/03/2016	Centre hospitalier de Romorantin-Lanthenay	CH ROMORANTIN-LANTHENAY	renouvellement avec remplacement d'un Scanographe, sur le site du centre hospitalier de Romorantin - Lanthenay	Favorable	ACCORD
Séance du 21 juin 2016					
21/06/2016	CH CHATEAUROUX	CH DU BLANC	Demande d'autorisation de la fusion des centres hospitaliers du Blanc et de Châteauroux conformément à l'article R. 6141-11 du Code de la Santé Publique		ACCORD
21/06/2016	CH PITHIVIERS	CH PITHIVIERS	Centre hospitalier de Pithiviers : suites à donner à la suspension d'autorisation de l'activité de soins d'obstétrique conformément à l'article L 6122-13 du Code de la Santé publique		ACCORD
Séance du 29 septembre 2016					
29/09/2016	Etablissement Français du sang	EFS SITE DE TOURS BRETONNEAU	de renouvellement d'autorisation d'effectuer des prélèvements de cellules du sang à des fins thérapeutiques sur le site de l'E.F.S. centre Atlantique de Tours	Favorable	ACCORD
29/09/2016	Centre hospitalier de Châteauroux	CH de Châteauroux site du Blanc	de confirmation de cession des autorisations sanitaires détenues par le centre hospitalier du Blanc : - soins de suite et de réadaptation polyvalent et avec mention de prise en charge des affections de la personne âgée polyopathie, dépendante ou à risque, avec mention de prise en charge des affections liées aux conduites addictives. - soins de longue durée - scannographe	Favorable	ACCORD

Dates CSOS	Raison sociale de l'EJ	Nom de l'ET	Objet de la demande	Avis de la CSOS	Avis DGARS
29/09/2016	centre hospitalier de Châteauroux	CH de Châteauroux	d'autorisation d'extension de l'unité d'hospitalisation à domicile du centre hospitalier de Châteauroux au centre hospitalier de la Châtre	Favorable	ACCORD
29/09/2016	SELARL du docteur Franc	SELARL du docteur Franc - ET	d'installation d'un appareil d'imagerie par résonance magnétique sur le site de la maison des consultations ASCLEPIOS, 551 avenue Jacqueline Auriol à Saran.	Favorable	REJET
29/09/2016	LABM BPR AS	LABM BPR AS - ET	d'autorisation relative à l'activité d'examen des caractéristiques génétiques d'une personne ou à son identification par empreintes génétiques à des fins médicales	Favorable	ACCORD
29/09/2016	Centre hospitalier de Chartres	CH CHARTRES LOUIS PASTEUR-LE COUDRAY	d'autorisation de remplacement d'un scanographe implanté sur le site du centre hospitalier Louis Pasteur	Favorable	ACCORD
29/09/2016	GIE SAINT GATIEN STIR	GIE Saint Gatien - Clinique Tours +	d'autorisation de transfert du scanographe implanté sur le site de Saint Gatien vers le site de Saint Cyr sur Loire.	Favorable	ACCORD
29/09/2016	GIE SAINT GATIEN STIR	GIE Saint Gatien - Clinique Tours +	de transfert d'un appareil d'Imagerie par Résonance Magnétique (IRM) du site de saint Gatien sur le site saint Cyr sur Loire.	Favorable	ACCORD
29/09/2016	SA Clinique de la Reine Blanche	Clinique de la Reine Blanche	d'installation d'un deuxième appareil d'imagerie par résonance magnétique.	Favorable	REJET

Dates CSOS	Raison sociale de l'EJ	Nom de l'ET	Objet de la demande	Avis de la CSOS	Avis DGARS
29/09/2016	A.I.R.B.P.	A.I.R.B.P. IRC VERNOUILLET	de transfert de l'activité de soins de traitement de l'insuffisance rénale chronique par la pratique de l'épuration extrarénale pour la modalité d'hémodialyse en unité d'hémodialyse assistée du site de Morancez sur un nouveau site à Dreux	Favorable	ACCORD
29/09/2016	Centre Hospitalier Simone Veil de Blois	CH Simone Veil de Blois	de remplacement de l'appareil d'Imagerie par Résonance Magnétique	Favorable	ACCORD
29/09/2016	NOUVELLE CLINIQUE DE TOURS PLUS (NCT+)	CLINIQUE SAINT-GATIEN - TOURS	d'autorisation d'installation relative à l'activité de traitement de l'insuffisance rénale chronique par la pratique de l'épuration extra rénale pour la modalité dialyse à domicile par hémodialyse	Favorable	ACCORD
29/09/2016	Centre hospitalier Louis Sevestre	CH LOUIS SEVESTRE	de renouvellement de l'activité de soins de suite et de réadaptation polyvalents et pour les affections liées aux conduites addictives, suite à injonction de déposer un dossier complet	Favorable	ACCORD
29/09/2016	SA CLINIQUE DU SAINT COEUR	Clinique du Saint Coeur - Vendôme	de création de l'activité de soins de traitement du cancer pour la chirurgie carcinologique pour la modalité urologique en hospitalisation complète et partielle	Favorable	ACCORD
29/09/2016	Centre hospitalier régional d'Orléans	CHR ORLÉANS - HÔPITAL DE LA SOURCE	d'autorisation d'activité de diagnostic prénatal pour la modalité examens de cytogénétique y compris les examens moléculaires appliqués à la cytogénétique	Favorable	ACCORD
29/09/2016	SA Clinique de la Reine Blanche	Clinique de la Reine Blanche	création de l'activité de soins de suite et de réadaptation pour les affections du système digestif, métabolique et endocrinien pour adulte et enfants de plus de 6 ans ou adolescents en hospitalisation partielle.	Défavorable	REJET

Dates CSOS	Raison sociale de l'EJ	Nom de l'ET	Objet de la demande	Avis de la CSOS	Avis DGARS
29/09/2016	Centre hospitalier de Châteauroux	CH de Châteauroux	d'installation d'un deuxième appareil d'imagerie par résonance magnétique sur le site du centre hospitalier	Favorable	ACCORD
29/09/2016	SAS LNA HAD CENTRE	HAD VAL DE LOIRE	d'extension de la zone géographique autorisée à tous les territoires d'Indre et Loire	Favorable	REJET
29/09/2016	SAS LNA SANTE	Insttut Médical de Sologne	de création de l'activité de soins de suite et de réadaptation pour les affections respiratoires en hospitalisation à temps partiel sur le site de l'institut médical de Sologne.	Favorable	ACCORD
29/09/2016	FONDATION L'ELAN RETROUVE	Centre MALVAU	d'autorisation de cession des autorisations détenues par l'association La santé de la famille des Chemins de Fer Français au profit de la Fondation l'Élan Retrouvé	Favorable	ACCORD
29/09/2016	CH de Bourges	CH de Bourges	reconnaissance d'un besoin exceptionnel en activités interventionnelles sous imagerie médicale, par voie endovasculaire en cardiologie, pour les actes électrophysiologiques de rythmologie interventionnelle dans le département du Cher.	Favorable	ACCORD
29/09/2016	GCS gynécologie Chinon	GCS gynécologie Chinon	reconnaissance d'un besoin exceptionnel chirurgie dans le département du Indre-et-Loire.	Favorable	ACCORD
29/09/2016	Selarl Centre de médecine Vinci	Selarl Centre de médecine Vinci	Besoin exceptionnel d'une implantation de caméra TEP-TDM dans l'Indre-et-Loire	Favorable	ACCORD

Dates CSOS	Raison sociale de l'EJ	Nom de l'ET	Objet de la demande	Avis de la CSOS	Avis DGARS
08/12/2016	SA CLINIQUE DE LA REINE BLANCHE	Clinique de la Reine Blanche	Confirmant à la SA clinique de la Reine Blanche suite à cession, les autorisations détenues initialement par SAS centre de dialyse de la Reine Blanche pour l'activité de traitement de l'insuffisance rénale chronique par la pratique de l'épuration extrarénale selon les modalités de Dialyse en centre, d'Unité de Dialyse médicalisée et de Dialyse péritonéale à domicile	Favorable	ACCORD
08/12/2016	Centre Hospitalier de Loches	Ch de Loches	renouvellement d'autorisation d'exploiter un scanographe avec remplacement de l'appareil	Favorable	ACCORD
08/12/2016	SAS NOUVELLE CLINIQUE SAINT FRANCOIS	Clinique Saint François	confirmation suite à cession de l'activité de traitement du cancer pour la modalité de chirurgie urologique détenue initialement par la SA Clinique Notre Dame de Bon Secours au profit de la SAS Nouvelle Clinique Saint François et Demande de transfert géographique des activités de soins du site de la clinique Notre Dame de Bon Secours vers le site de la clinique Saint François Mainvilliers (Eure et Loir)	Favorable	ACCORD

